

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°2024-003

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2024

Sommaire

	2023-12-22-00043 - Tarifs 2024 - Actes médicaux non pris en charge par l'assurance	
	maladie obligatoire (2 pages)	Page 4
	2023-12-22-00042 - Tarifs 2024 - Centre Abel Caumartin - Service d'odontologie - Actes en	
	dépassement d'honoraires et actes non remboursables (15 pages)	Page 6
	2023-12-12-00030 - Tarifs 2024 - DFI - DRH - DAJ - Communication du dossier médical et du	
	dossier administratif (2 pages)	Page 21
	2023-12-22-00044 - Tarifs 2024 - Services de chirurgie maxillo-faciale et odontologie - Actes	
	en dépassement d'honoraires et actes non remboursables (5 pages)	Page 23
	2023-12-12-00034 - Tarifs 2024 de la consultation externe de psychologie (1 page)	Page 28
	2023-12-14-00006 - Tarifs 2024 de séjours de corps et mise à disposition de locaux en	
	chambre mortuaire (1 page)	Page 29
	2023-12-12-00031 - Tarifs 2024 des actes de médecine légale sur réquisition judiciaire (1	
	page)	Page 30
	2023-12-12-00033 - Tarifs 2024 des préparations de nutrition parentérale à domicile	
	rétrocédées (2 pages)	Page 31
	2023-12-12-00017 - Tarifs 2024 Direction des Finances Abonnements téléphoniques -	
	Bateliers (2 pages)	Page 33
	2023-12-12-00015 - Tarifs 2024 Direction Sécurité Carte d'établissement (2 pages)	Page 35
	2023-12-12-00014 - Tarifs 2024 Direction Sécurité Parkings visiteurs (3 pages)	Page 37
	2023-12-12-00021 - Tarifs 2024 DPHL location de la maison d'hôtes et prestation de	Ü
	restauration aux bateliers (3 pages)	Page 40
	2023-12-12-00022 - Tarifs 2024 DPHL Prestation chambre particulière (2 pages)	Page 43
	2023-12-12-00018 - Tarifs 2024 DPHL Prestation de restauration aux accompagnants (2	Ü
	pages)	Page 45
	2023-12-12-00019 - Tarifs 2024 DPHL Prestations de restauration personnel du CHU et au	O
	point de vente à emporter (3 pages)	Page 47
	2023-12-12-00020 - Tarifs 2024 DPHL repas proposés aux personnes extérieures du CHU (3	Ü
	pages)	Page 50
	2023-12-12-00028 - Tarifs 2024 Hôpital Huriez - Centre des lasers - Actes hors	Ü
	nomenclature (2 pages)	Page 53
	2023-12-12-00026 - Tarifs 2024 Hôpital Huriez Service d'ophtalmologie - Forfait	Ü
	d'adaptation de lentilles pour adultes et enfants (2 pages)	Page 55
	2023-12-12-00027 - Tarifs 2024 Hôpital Huriez Service d'ophtalmologie - Implants pour la	O
	chirurgie réfractive (2 pages)	Page 57
	2023-12-12-00029 - Tarifs 2024 Hôpital Les Bateliers - Séances de gym aquatique et	O
	rééducation des troubles de l'équilibre (2 pages)	Page 59
	2023-12-12-00025 - Tarifs 2024 Institut Gernez Rieux Cartes de photocopies dans les	O
	centres de documentation (1 page)	Page 61
	2023-12-12-00024 - Tarifs 2024 Institut Gernez Rieux Frais d'hébergement de l'internat (2	Ü
	pages)	Page 62
	2023-12-12-00023 - Tarifs 2024 Institut Gernez Rieux Frais de location des locaux et de	O
	matériel audiovisuel (2 pages)	Page 64
	2023-12-12-00016 - Tarifs Direction des Finances Prestations Multimédia (2 pages)	Page 66
D	irection départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /	J
	2023-12-29-00010 - DOM EPI récépissé SAP 2023 (4 pages)	Page 68
	2023-12-29-00009 - LOUVET Vanessa - récépissé SAP du 29 12 2023 (2 pages)	Page 72

Direction départementale de la protection des populations /	
2024-01-02-00003 - 2024 01 02 décision 2024 01 subdélégation générale DDPP59-1 (3	
pages)	Page 74
2024-01-02-00004 - 2024 01 02 décision 2024 01 subdélégation générale DDPP59-2 (3	
pages)	Page 77
2024-01-02-00005 - 2024 01 02 décision 2024 02 délégation DDPP59 transaction	
injonction-1 (2 pages)	Page 80
Direction régionale des finances publiques /	
2024-01-02-00008 - Délégation de signature de la responsable du SIP Lille 2 du 2 janvier	
2024 (3 pages)	Page 82
2024-01-02-00010 - Délégation de signature du responsable du SGC de Valenciennes du 2	
janvier 2024 (4 pages)	Page 85
2024-01-02-00007 - Délégation de signature du responsable du SIE de Grand Lille Est du 2	
janvier 2024 (2 pages)	Page 89
2024-01-02-00009 - Délégation de signature du responsable du SIE de Roubaix du 2 janvier	
2024 (2 pages)	Page 91
2024-01-01-00008 - Délégation de signature du responsable du SIP Lille 3 du 1er janvier	
2024 (3 pages)	Page 93



DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 ACTES MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu l'article L.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 - D'arrêter les tarifs 2024 des actes hors nomenclature comme suit :

Service	Acte	Tarif en euros
Dermatologie	Actes réalisés sans remplir les conditions de remboursement par l'Assurance Maladie	Facturation à la charge du Patient au
Dermatologie	Exploration photobiologique de base par recherche de la dose érythème minimum [DEM] et phototest itératif (QZQP002)	tarif en vigueur pour le même acte lorsque celui-ci est remboursé par l'Assurance Maladie (en sus des
Imagerie	Ostéodensitométrie [Absorptiométrie osseuse] du corps entier par méthode biphotonique, pour affection osseuse autre que constitutionnelle (PAQK900, PAQK007 et PAQK008)	actes pris en charge par l'Assurance Maladie).

ARTICLE 2 - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 22 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Secrétaire Générale lu Chu de Lille Anne GIRARD



DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 CENTRE ABEL CAUMARTIN - SERVICE D'ODONTOLOGIE ACTES EN DEPASSEMENT D'HONORAIRES ET ACTES NON REMBOURSABLES

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2006 portant approbation de la convention nationale des chirurgiens-dentistes destinée à régir les rapports entre les chirurgiens-dentistes et les caisses d'assurance maladie ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2013 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – D'arrêter les tarifs 2024 des actes en dépassement d'honoraire et des actes non remboursables selon la pièce jointe.

ARTICLE 2 - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée dans le service d'odontologie du centre Abel Caumartin, à la consultation de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 22 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Secrétaire Générale du Chu de Lille Anne GIRARD

_
-
(C)
O.
_
=
10
=
_
den
ਰ
S
نت
_
m
17
0
dm
-
=
(U
-
0
Ē
_
4
Ň
\simeq
CA
-
U
ш
2
7
4
_

							1 arır 2024
			100				
Moulage d'étude des arcades	Réalisation de moulage d'étude des arcados dentaires	Ubre			LBMP003	NPC	41,0 €
Inlay-core [In]	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sous une couronne ou un piller de bridge dentoporrés [Inlay core ou Inlay-Clavette] sans reste à charge	NAC-G		Toute	HBLD090	00'06	175,0 €
Inlay-core [In]	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés [Inlay core ou inlay-Clavette] sans reste à charge	MACAO.	CCM; E-max mono	1 à 4	HBLD090	00'06	175,0 €
Inlay-core [In]	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sous une couronne ou un piller de bridge dentoportés [Inlay core ou Inlay-Clavette] sans reste à charge	MAC 6 FL	Full Zr	135	HBLD090	00'06	175,0 €
Inlay-core [In]	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire (inlay core) sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés [Inlay core ou Inlay-Clavette] à tarif ilbre	善	ССМ	Mel	HBLD245	00'06	228,0 €
- B	ire [inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés	Libre	CCC Strattifiée	Toute	HBLD245	00'06	226,0 €
<u> </u>	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés [inlay core ou inlay-Clavette] à tarif libre	Ubre	Alfiage Précieux	Toute	HBLD245	00'06	226,0 €
<u>8 </u>	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés [Inlay core ou Inlay-Clavette] à entente directe limitée	RAC M CC	CCM	JA.	HBLD745	00'06	175,0 €
8 [In]	couronne ou un pilier de bridge dentoportés	RAC M E	Е-тах топо	5 et Mol	HBLD745	00'06	175,0 €
Inlay-core [In]	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sous une couronne ou un piller de bridge dentoportés [Inlay core ou Inlay-Clavette] à entente directe limitée	RAC M Fe	Full Zr	Mol	HBLD745	90,00	175,0 €
Inlay Onlay Res	Restauration d'une dent sur 2 ou 3 faces par matériau incrusté [inlay-onlay métallique] => Non précieux	RACM			HBMD351	100,00	320,0 €
Inlay Onlay Res	Restauration d'une dent sur 2 ou 3 faces par matériau incrusté [inlay-onlay composite]	RACM			HBMD351	100,00	350,0 €
Inlay Onlay Ree	Restauration d'une dent sur 2 ou 3 faces par matériau incrusté [Inlay-onlay céramique]	Ubre			HBMD460	100,00	436,0 €
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à RAC 0	MAC-0 CC	440	Toute	HBLD490	10,00	80,0€
Couronne Transitoire	Pose d'une couronne dentaire transitoire à RAC 0	HAC-0	CCM; E-max mono	134	HBLD490	10,00	90'09
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à RAC 0	WAC-0 FI	Full Zr	195	HBLD490	10,00	90'09
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à RAC	RAC M	CCM		HBLD724	10,00	90'09
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à RAC	RACM	E-max mono	5 et Mol	HBLD724	10,00	80,0 €
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à RAC	RAC M Fu	Full Zr	Mol	HBLD724	10,00	90'09
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire réalisée en urgence ou > à 6 Mois	RAC M To	Toute	Toute	HBLD724	10,00	90'09
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à tarif libre	Ubre	CCM	Mol	HBLD486	10,00	78,0 €
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à tarif libre	mpre CC	CCC Strattiflée	Toute	HBLD486	10,00	78,0 €
Couronne Transitoire Pos	Pose d'une couronne dentaire transitoire à tarif libre	(P) re Al	Alliage Précieux	Toute	HBLD486	10,00	78,0 €
Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée métallique (CC)	0.000			нвгрозв	120,00	290,0 €
Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée métallique (CC titane)	MAC 0			HBLD038	120,00	290,0 €
Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique ou en équivalents minéraux	0.000		134	HBLD634	120,00	500,0 €
Couronne		RAC M			HBLD491	120,00	550,0 €
Couronne Pos	_	Libre		Mol	нвгр734	120,00	90'069
Couronne Pos Mo	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramocéramique ou en équivalents minéraux (CCC type e-max Mono)	BAC-0		184	HBLD680	120,00	500,0 €
Couronne Pos	ıne couronne dentaire dentoportée céramocéramique ou en équivalents minéraux (ССС type е-тах	RAC M		5 et Mol	HBLD158	120,00	90'099
Couronne E-m	trarifiée	Ubre		Toute	HBLD403	120,00	637,0 €
Pos Couronne Pos	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramocéramique ou en équivalents minéraux (CCC sur zircone chape comprise)	Chre		Toute	HBLD403	120,00	658,0 €
Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée métallique en alliage précieux + Prix du métal	Ubra		Toute	HBLD318	120,00	334,0 €

			Pose d'une couronne dentaire dentoportée cérammétallique sur alliage précieux + Prix du métal	UDre		Toute	HBLD318	120,00	90'089
		Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée Full Zircone	H-277 H	Full Zr	1 à PMZ	HBLD350	120,00	440,0 €
		Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée Full Zircone	RAC M	Mol	Mol	HBLD073	120,00	440,0 €
		Couronne	Pose d'une couronne dentaire dentoportée Full Zircone Fraisée	RAC-0	Full Zr	1 à PM2	нвгрзго	120,00	440,0€
		Wax-up (par dent	Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent (wax up) par élément	Libre			HBMD014	NPC	19,0 €
		Montage directeur Moulages d'étude	Montage directeur sur moulage d'étude des arcades dentaires par élément	Ubre			LBMP002	NPC	19,0 €
		Enregistrement pour programmation d'un articulateur	Enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	chre			1BQP001	32,64	53,0 €
		Dépose couronne	Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire	übre			HBGD027	38,70	49,0€
		Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire sous condition (Dépose couronne sous condition) ou par pilier	Ablation d'une prothèse dentaire scellée unitaire sous condition (Dépose couronne saus condition) ou par pilier	NAC-D			HBGD027	NPC	
Dépose	Pr Boitelle	Dépose d'1 ancrage coronoradiculaire	Ablation d'un ancrage coro-radiculaire	Ubre			HBGD005	NPC	45,0€
		Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse dentaire à tenon radiculaire scellé (Dépose Inlay-core ou clavette sous condition)	Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse dentaire à tenon radiculaire scellé (Dépose Inlay-core ou davette sous condition)	B MACG			нВGD011	38,70	
		Dépose bridge ou dent à tenon	Ablation d'un bloc métallique coulé ou d'une prothèse dentaire à tenon radiculaire scellé	185			HBGD011	38,70	74,0 €
SOINS PROTHETIQUES - PRI	SOINS PROTHETIQUES - PROTHESE FIXEE DENTOPORTEE								
Bridges		Facette ceramique ou equivalent secteur antérieur	Pose d'une facette céramique ou en équivalents minéraux sur une dent d'un secteur incisivocanin	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e			HBMD048	NPC	643,0 €
Bridges		Bridge provisoire	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (sur bridge par élément)	Libre			HBLD034	NPC	56,0 €
Bridges		Bridge provisoire	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire fixée 3 éléments { bridge provisoire 2 pillers + 1 Inter}	ard)			HBLD034	NPC	168,0 €
Bridges		Bridge provisoire	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (sur bridge armée par élément)	tibre			HBLD034	NPC	77,0 €
Bridges		Bridge provisoire	Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire fixée 3 éléments avec renfort (bridge provisoire armé 2 pillers +1 inter)	Ubre			HBt.D034	NPC	230,0 €
Bridges		Bridge	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 2 pillers d'ancrage métalliques et 1 élément intermédiaire métallique	##C0			HBLD033	279,50	870,0 €
Bridges		Bridge	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 2 pillers d'ancrage céramométalliques et 1 élément intermédiaire céramométallique <u>pour remlacer une incisive</u>	MAC-0			H8LD785	279,50	1 465,0 €
Bridges		Bridge	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 1 piller d'ancrage métallique, 1 piller d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux et 1 élément intermédiaire métallique	RAC M			HBLD040	279,50	1 170,0€
Bridges		Bridge	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 1 piller d'ancrage métallique, 1 piller d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux et 1 élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux	RACM			HBLD043	279,50	1 335,0 €
Bridges		Bridge	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 2 pillers d'ancrage céramométalliques et 1 élément intermédiaire céramométallique pour remlacer Canine, PM ou Mol	RACM			HBLD227	279,50	1 635,0 €
Bridges		Вліде	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 2 piliers d'ancrage en Zr Stratifié ou en équivalents minéraux et 1 élément intermédiaire Zr Statifié ou en équivalents minéraux (en ZIRCONE)	tibre			HBLD425	279,50	1781,0€
Eléments intermédiaires de bridges		Bridge	Pose d'une prothèse plurale (bridge) comportant 2 piliers Emax Mono 1 Inter Emax Mono	Uhre			HBLD425	279,50	1727,0 €
Piliers		Bridge	Adjonction d'un pilier d'ancrage métallique à une prothèse demaire plurale fixée [pilier de bridge]	8	Piller		HBMD081	107,50	303,0 €
Piliers		Bridge	Adjonction d'un piller d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [piller de bridge]		Pilier		HBMD087	107,50	617,0 €
Piliers		Bridge	Adjonction d'un piller d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [piller de bridge] (en ZIRCONE) STRATIFIE	Ubre	Piller		HBMD087	107,50	658,0 €
						4	_		

460,0 €	649,0 €	625,0€	303,0 €	303,0 €	502,0 €	502,0 €	464,0€	464,0€	429,0 €	429,0 €	366,0 €	366,0 €	443,0€	443,0 €	303,0 €	502,0 €	464,0 €	1 262,0 €	1 461,0 €	1941,0 €	1 565,0 €	1 190,0 €	
107,50	107,50	107,50	0,10	10,75	0,10	10,75	0,10	10,75	0,10	10,75	0,10	10,75	0,10	10,75	10,75	10,75	10,75	172,00	172,00	279,50	279,50	279,50	
HBMD087	HBMD087	HBMD087	HBMD490 HBMD342	HBMD082	HBMD479 HBMD433	HBMD072	HBMD479 HBMD433	HBMD072	HBMD479 HBMD433	HBMD072	HBMD479 HBMD433	HBMD072	HBMD479 HBMD433	HBMD072	HBMD776	HBMD689	HBMD689	HBLD088	HBLD088	HBLD750	HBLD321	HBLD465	
Pilier		+	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter	Inter									
Libre	Libre	Ubre	e ubre	nt Libre	de tibre	The	fixée Ubre	ale Libre	fixée Libre	ale Libre	fixée Libre	ale	fixée Ubre	ale Libre	Ulbre	Ubre	Ubre	adil	Office	DC Libre	ent übre	Libre	libra
Adjonction d'un pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [pilier de bridge] (en ZIRCONE), MONO	Adjonction d'un piller d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [piller de bridge] (en ZIRCONE) EMAX MONO	Adjonction d'un piller d'ancrage céramométalique ou en équivalents minéraux à une protrièse dentaire plurale fixée (piller de bridge) (en ZIRCONE) EMAX Startifié	Adjonction d'un 2ème ou d'un 3ème intermédiaire métallique à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément métallique intermédiaire de bridge]	Adjonction d'un tème intermédiaire métallique et plus à une prothèse dentaire plurale fixée [4e élément métallique intermédiaire de bridge et +]	Adjonction d'un ler ou l'âme élément intermédiaire céramométailique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément céramométailique ou en équivalents minéraux intermédiaire de hardos.	ombes; Adjonction d'un de intermédiaire céramométallique et + ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [de élément céramométallique ou en équivalents minéraux intermédiaire de bridee et +	Adjonction d'un 2ème ou 3ème intermédiaire en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge] (en ZIRCONE Stratifié)	Adjonction d'un 4ème élément intermédiaire et + en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée (4e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge + et en ZIRCONE Stratifié).	Adjonction d'un 2ème ou 3ème intermédiaire en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée {2e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge} (en Emax Mono)	Adjonction d'un dême élément intermédiaire et + en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée (4e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge + et en Emax Monol).	Adjonction d'un 2ème ou 3ème intermédiaire en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge] (en ZIRCONE Mono)	Adjonction d'un tème élément intermédiaire et + en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée (4e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge + et en ZIRCONE Mono].	Adjonction d'un 2ème ou 3ème intermédiaire en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge] (en Emax Stratifié)	Adjonction d'un 4ème élément intermédiaire et + en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée (4e élément en équivalents minéraux intermédiaire de bridge + et en Emax Stratifie .	Element en extension en métal, pas plus large qu'une PW	Element en extension en Céramo-métal, pas plus large qu'une PM	Element en extension en Zircone, pas plus large qu'une PM Mono	Bridge cantilevers avec 1 Piller CCM et 1 extension CCM pour remplacement d'1 incisive uniquement	Bridge cantilevers avec 1 Piller et 1 extension pour remplacement d'1 incisive uniquement en Zircone	Bridge cartievers avec 2 Piless CCM et 1 extension CCM pour remplacement d'1 incisive ou d'une PM uniquement	Bridge cantilevers avec 1 Pillermétal, 1 Piller CCM et 1 extension CCM pour remplacement d'1 incisive ou d'une PM uniquement	Bridge cartilevers avec 2 Pillers métal et 1 extension CCM pour remplacement d'1 incisive ou d'une PM uniquement	Bridge cantilevers avec 2 Piliers métal et 1 extension Métal pour remplacement d'1 incisive ou d'une PM
Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge		Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridge	Bridges cantilever 2 éléments	Bridges cantilever 2 éléments	Bridges cantilever 3 éléments	Bridges cantilever 3 éléments	Bridges cantilever 3 éléments	Bridge rantilover 2 é jémente
	Pr Boitelle																				rr botteile		
Piliers	Piliers		Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges						Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges	Eléments intermédiaires de bridges				BRIDGES CANTILEVERS		

		Bridge cantilever collé	Bridge collé cantilever (1 allette zircone/ Icentrale ou canine + 1 inter CCC uniquement pour incisive)	abbre	HBL	нвгроэз	83,78	835,0€
		Bridge collé	Bridge collé inc (2 allettes métal + 1 inter CCM uniquement pour incisive)	Utbre	HBL	HBLD466	103,06	908'0 €
		Bridge coffé	Bridge collé 2 Inc Mand (2 allettes métal + 2 inter CCM uniquement pour incisives mandibulaires)	Ubre	HBL	HBLD453	103,06	1 421,0€
RRIDGES COLLES	Dr Raitelle	Bridge collé	Bridge collé postérieur (2 allettes métal + 1 Inter CCM / P.M ou Mol)		HBL	НВГD414	103,06	∌ 0′606
		Bridge collé	Bridge collé Métailique postérieur (2 ailettes métal + 1 inter métal / P.M ou Mol)	Hire	HBL	HBLD179	103,06	700,0€
		Bridge collé	Bridge collé inc (2 allettes Zircone + 1 Inter CCC 2R Str uniquement pour incisive)	Libre	НВГ	HBLD466	103,06	∌0'666
		Bridge collé	(8ridge collé inc (2 allettes Emax + 1 inter Emax Str uniquement pour incisive)		HBL	HBLD466	103,06	898,0 €
		Bridge collé	Bridge collé 2 Inc Mand (2 allettes zircone + 2 inter CXC uniquement pour Incisives mandibulaires)	LIBRIE	HBL	HBLD453	103,06	1 536,0 €
		Bridge collé	Bridge collé postérieur (2 allettes zircone + 1 inter CCC 2r Str P.M ou Mol)	übre	HBL	HBLD414	103,06	908'0€
REPARATION FIXEE								
		Réparation cosmétique dent prothétique Technique Directe	Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique directe	Ubre	HBN	нвмр076	NPC	125,0€
TAXA D MOCHA COMMAND	والمنابط والم	Réparation cosmétique dent prothétique "Selon Devis"	Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique indirecte	ithre	HBN	HBMD079	NPC	Ψ
		Rescellement prothèse 1 ou 2 dents	Rescellement et/ou recollage d'une ou deux couronnes ou d'un ou deux ancrages d'une prothèse dentaire fixée	Libre	HBN	HBMD016	NPC	47,0€
		Rescellement prothèse 3 dents	Rescellement et/ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée	Libre	HBM	HBMD009	NPC	87,0€
Prothèses amovibles								
		Prothèse amovible résine 9 dents	9 dents	NAE-57	НВП	нвгрдод	129,00	90,086
		Prothèse amovible résine 10 dents	10 dents	NACO	HBL	нвгртзв	139,75	720,0 €
		Prothèse amovible résine 11 dents	11 dents	RACIO	HBH	нвгровз	150,50	765,0 €
Prothèses amovibles Résine d'usage	Pr Boitelle	Prothèse amovible résine 12 dents	12 dents	Nac it	НВП	нвгрз70	161,25	900'00€
		Prothèse amovible résine 13 dents	13 dents	D-DVIII	H8H	НВГДЗ49	172,00	850,0 €
		Prothèse amovible résine 14 dents	Prothèse complete unimaxillaire	MACIO	HBLI	нвгрозт	182,75	1 100,0 €
		Prothèse amovible résine	Prothèse complete bimaxillaire	NAC-0	НВП	нвгрозѕ	365,50	2 300,0 €
		Prothèse amovible à chassis métallique	de 1 à 3 dents	RACM	HBLI	HBLD131	193,50	1 100,0€
		Prothèse amovible à chassis métallique	4 dents	PACM	HBL	нвгрзз2	204,25	1 200,0 €
		Prothèse amovible à chassis métallique	5 dents	RACM	HBL	HBLD452	215,00	1 240,0 €
		Prothèse amovible à chassis métallique	6 dents	RACIM	НВГ	HBLD474	225,75	1 281,0 €
		Prothèse amovible à chassis métallique	7 dents	RACM	нвг	нвгро75	236,50	1 315,0 €
		Prothèse amovible à chassis métallique	8 dents	RACM	HBL	HBLD470	247,25	1 365,0 €
Prothéses amovibles	Pr Boitelle	Prothèse amovible à chassis métallique	9 dents	RAC M	HBL	HBLD435	258,00	1 400,0 €
Metalliques		Prothèse amovible à chassis métallique	10 dents	RAC M	НВГ	HBLD079	268,75	1 430,0 €

Prothèse amovible à chassis m Complet châssis métalique Prothèse amovible transitoire Prothèse amovible tr	ire	complete unimaxillaire complete bimaxillaire stellite & complet résine lents	RACM RACM RACM RACM RACM RACM RACM RACM	HBLD112 HBLD047 HBLD048 HBLD246 HBLD224 HBLD270 HBLD270 HBLD270	311,75 311,75 623,50 64,50 64,50 75,25 86,00 96,75 118,25 118,25 118,25	1500,0 € 1600,0 € 2800,0 € 2800,0 € 386,0 € 460,0 €
Pr Boitelle	rmétallique ire ire ire ire ire ire ire ire	s complete unimaxillaire s complete binaxillaire stellite & complet résine dents	MCM MCG MCG MCG	HBLD308 HBLD045 HBLD246 HBLD224 HBLD272 HBLD270 HBLD270 HBLD270	311,75 623,50 64,50 64,50 75,25 86,00 96,75 118,25 118,25 118,25	1 520.0 € 2 800,0 € 2 75,0 € 3 10,0 € 4 60,0 € 4 60,0 €
Pr Boîtelle	ire ire ire ire ire ire ire ire ire	s complete bimaxillaire sceniplete bimaxillaire stellite & complet résine dents	ACM ACM ACM BECO BECO BECO BECO BECO BECO BECO BECO	HBLD046 HBLD264 HBLD274 HBLD271 HBLD270 HBLD270 HBLD270	484,50 484,50 64,50 75,25 86,00 96,75 118,25 118,25 118,25	360,0 € 275,0 € 310,0 € 450,0 € 450,0 €
Pr Boitelle	ire	s complete bimaxillaire stellite & complet résine dents	MCM MCG MCG	HBLD364 HBLD364 HBLD224 HBLD271 HBLD270 HBLD270	64,50 64,50 75,25 86,00 96,75 118,25 118,25 118,25	3 600,0 € 275,0 € 310,0 € 400,0 € 450,0 €
Pr Bottelle	اد ا	dents	MC-M MC-0 MC-0 MC-0	HBLD364 HBLD224 HBLD271 HBLD270 HBLD270 HBLD270	64,50 64,50 75,25 86,00 96,75 118,25 118,25 129,00	275,0 € 310,0 € 400,0 € 450,0 €
Pr Bottelle		dents	MC-6 MC-6 MC-0 MC-0	HBLD364 HBLD224 HBLD371 HBLD372 HBLD372	64,50 75,25 86,00 96,75 118,25 129,00	275,0 € 310,0 € 368,0 € 450,0 € 450,0 €
Pr Boitelle		dents dents dents dents dents	MC-0 MC-0 MC-0	HBLD224 HBLD371 HBLD372 HBLD270 HBLD270	86,00 96,75 107,50 118,25 129,00	310,0 € 368,0 € 400,0 € 450,0 €
Pr Boîtelle		dents dents dents dents	MC-0 MC-0	HBLD224 HBLD37.1 HBLD270 HBLD270	86,00 96,75 107,50 118,25 129,00	368,0 € 400,0 € 450,0 €
Pr Bottelle		dents dents dents	196 A	HBLD371 HBLD270 HBLD270	96,75 107,50 118,25 129,00	400,0 € 450,0 € 450,0 €
Pr Boitelle		dents dents	0550	HBLD123 HBLD270 HBLD148	107,50 118,25 129,00 139,75	450,0 €
Pr Bottelle		dents	0.50	HBLD270 HBLD148	118,25 129,00	450,0 €
Pr Bottelle		dents		HBLD148	129,00	
Prothèse amovible tra Réaine transitoire Prothèse amovible tra Remise en condition ti			MC-10		139,75	450,0 €
Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Résine transitoire Prothèse amovible tra Résine transitoire Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra		10 dents	MCB	HBLD231		450,0 €
Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Résine transitoire Prothèse amovible tra Remise en condition ti		11 dents	MC-10	HBLD215	150,50	490,0 €
Prothèse amovible tra Prothèse amovible tra Résine transitoire Prothèse amovible tra Remise en condition ti Duplicata de prothèse		12 dents	WC-RI	HBLD262	161,25	500,0 €
Prothèse amovible tra Résine transitoire Prothèse amovible tra Remise en condition ti Duplicata de prothèse Porfait Remise en concentration de la		13 dents	the o	HBLD232	172,00	500,0 €
Résine transitoire a Prothèse amovible tra Remise en condition ti		Prothèse compléte unimaxillaire	NC-0	HBLD032	182,75	520,0 €
Remise en condition ti Duplicata de prothèse Forfait Remise en conc	transitoire complète	Prothèse compléte Bimaxillaire	DIC-DI	HBLD259	365,50	1 170,0 €
Duplicata de prothèse Forfait Remise en conte	Remise en condition tissulaire par séance	Remise en condition tissulaire : par séance (quel que soit le matériau)	Libre	HBMD018	NPC	41,0 €
Forfait Remise en cont	Duplicata de prothèse pour diagnostic	Duplicata de prothèse pour diagnostic	tibre			55,0 €
	Forfait Remise en condition tissulaire 5 séances	Forfait remise en condition tissulaire : de 5 séances	(lbre	HBMD018	NPC	142,0 €
Neoasage appareil par	Rebasage appareil partiel au Fauteuil	Rebasage d'une prothèse partielle résine au Fauteuil	ubre	HBMD007	NPC	113,0 €
Divers Pr Boitelle Rebasage appareil par	Rebasage appareil partiel au Laboratoire	Rabasage d'une prothèse partielle résine au Laboratoire	Libre	HBMD007	NPC	168,0 €
Rebasage appareil com	Rebasage apparell complet technique directe en salle	salle	Libre	HBMD004	NPC	158,0 €
Rebasage apparell con	Rébasage appareil complet technique indirecte au laboratoire	Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible compière (Rebasage) technique indirecte Au laboratoire	Libre	HBMD004	NPC	235,0 €
Rebasage d'une prothi	Rebasage d'une prothèse partielle résine avec attachements Re	Rebasage d'une prothèse partielle résine avec attachements	Libre	HBMD007	NPC	238,0 €
Rebasage d'une prothi	Rebasage d'une prothèse complète résine avec attachements Re	Rebassge d'une prothèse complète résine avec attachements	Libre	HBMD004	NPC	285,0 €
PROTHESE COMBINEE						
Attachement de type C	Attachement de type CEKA ou mini CEKA	Attachement de type CEKA ou mini CEKA	Ubre	НВГОООВ	NPC	295,0 €

Attachement avec pose Attachement MARGONI partie femelie Attachement MARGONI partie find file Attachement MARGONI partie mile Attachement MARGONI partie mile Remplacement dei parties femelie gleine für hooting pression (Cade Driech Bernoliscement dei parties femilie gleine für hooting pression (Cade Driech Demontage et remoinage de remoinage de remoinage dune partie femilie Bernoliscement dei parties femilie Remplacement Ger parties femilie Bernoliscement dei parties femilie Demontage et remoinage de remoinage dune partie femilie Demontage et remoinage dune dune demoinage dune partie femilie Demontage et remoinage de remoinage dune partie femilie Demontage et remoinage dune dune demoinage dune partie femilie Apontagement dent ou crochet sur prothère adjointe Sans Aplonation ou changement de signate dune de rochet sur prothère adjointe Sans Aplonation ou changement de signate dune de rochet sur prothère adjointe Sans Aplonation ou changement de signate dune de rochet sur prothère adjointe Sans Aplonation ou changement de signate dune de rochet sur prothère adjointe Sans Aplonation ou changement de signate dune den ou crochet sur prothère adjointe Sans Appontation ou changement de signate dune de rochet sur prothère adjointe Sans Appontation ou changement de signate dune de signate Sans Appontation ou changement de signate dune de signate Sans Appontation ou changement de signate de signate dune de signate dune de signate dune dune de signate dune dune dune de signate dune dune dune dune dune dune de signate dune dune dune dune dune dune dune dun		НВГДООВ НВГТООВ НВООВ НВООВ НВООВ НВГТООВ НВООВ Н	NPC	256.0 € 235.0 € 435.0 € 24.0 € 22.0 € 208.0 € 208.0 €
Attachement NARBONI partie mâle Attachement PRECI LINE COMPLET Attachement LOCATOR comprenant piler et kir prothétique Remplacement des parties femelles clipées (LOCATOR, O- RING) Remplacement de la gaine d'un bouton pression (Ceka Préci- Clip sans démontage du boitier) Demontage et remontage d'une partie femelle Almant DYNA Almant DYNA Almant DYNA Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD008 HBLD008 HBLD008 HBLD008 HBLD008 HBLD008	NPC NPC NPC NPC NPC NPC NPC NPC	235.0 € 435.0 € 24.0 € 62.0 € 208.0 €
Attachement PRECI LINE COMPLET Attachement LOCATOR comprenant piller et kit prothétique Remplacement des parties femelles clipées (LOCATOR, O-RING_) Remplacement des parties femelles clipées (LOCATOR, O-RING_) Remplacement de la gaine d'un bouton pression (Ceka Préci- Clip sans démontage du boitler) Demontage et remontage d'une partie femelle Alout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		НВГДООВ НВГДООВ НВГДООВ НВГДООВ НВГДООВ	NPC	327,0 € 435,0 € 99,0 € 134,0 € 208,0 €
Attachement LOCATOR comprenant piller et kit prothétique Remplacement des parties femelles clipées (LOCATOR, ORING		НВГДООВ НВГТООВ НВООВ Н	NPC NPC NPC NPC NPC	435,0 € 24,0 € 134,0 € 208,0 €
Remplacement des parties femelles clipées (LOCATOR, O-RING) Remplacement de la gaine d'un bouton pression (Ceka Préci- Clip sans démontage du boitler) Demontage et remontage d'une partie femelle Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD008 HBLD008 HBLD005 HBLD005	NPC NPC NPC NPC NPC	99,0 € 62,0 € 134,0 € 208,0 €
Remplacement de la gaine d'un bouton pression (Ceka Préci- Clip sans démontage du boitier) Demontage et remontage d'une partie femelle Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD008 HBLD015 HBLD008 HBLD008	NPC NPC NPC NPC	24,0 € 62,0 € 286,0 € 208,0 €
Almant DYNA Almant DYNA Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD008 HBLD008 HBLD008	NPC NPC NPC	62,0 € 134,0 € 286,0 € 208,0 €
Almant DYNA Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD015 HBLD008 HBLD008	NPC NPC	134,0 € 266,0 € 208,0 €
Almant DYNA Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD008 HBLD008	NPC NPC	266,0 € 208,0 € 85,0 €
Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBLD008	NPC	208,0 € 85,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure		HBMD017	21,50	85,0 €
Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure		HBMD017	21,50	85,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	*	6		
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	Ī	HBMD114	32,25	120,0€
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	Adjonction ou changement de 3 elements (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD322	43,00	150,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	Adjonction ou changement de 4 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD404	53,75	185,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	Adjonction ou changement de 5 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD245	64,50	215,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	Adjonction ou changement de 6 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD198	75,25	251,0€
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure Soudure Soudure Soudure Soudure Soudure Soudure Soudure Soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Soudure	Adjonction ou changement de 7 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD373	86,00	287,0 €
Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjonction ou changement de 9. Adjonction ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjonction ou changement de 16. Soudure	Adjonction ou changement de 8 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD228	96,75	324,0€
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjonction ou changement de 10 Soudure	Adjonction ou changement de 9 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD286	107,50	360,0 €
	Adjonction ou changement de 10 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD329	118,25	400,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjonction ou changement de 11 Soudure	Adjonction ou changement de 11 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD226	129,00	440,0€
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjonction ou changement de 12 Soudure	Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) d'une prothèse dentaire amovible	HBMD387	139,75	480,0 €
Ajout/Changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjoinction ou changement de 13 Soudure	Adjonction ou changement de 13 éléments (dent ou crochet) d'une prottèse dentaire amovible	HBMD134	150,50	520,0 €
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe Sans Adjonction ou changement de 14 Soudure	Adjonction ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) d'une prottèse dentaire amovible	HBMD174	161,25	560,0 €
CHANGEMENT DE FACETTE D'UNE PROTHESES DENTAIRE AMOVIBLE				
Ajout/changement d'1 facette sur prothèse amovible Changement d'1 facette d'une pr	Changement d'1 facette d'une prothèse dentaire amovible	HBKD396	17,20	50,0€
Alout/changement d'1 facette sur prothèse amovible Changement de 2 facettes d'une i	Changement de 2 facettes d'une prothèse dentaire amovible	HBKD43.1	34,40	80,0€
Ajout/changement d'1 facette sur prothèse amovible Changement de 3 facettes d'une p	Changement de 3 facettes d'une prothèse dentaire amovible	HBKD300	51,60	100,0€

ible ible ible re (partic re (partic djointe avec						_	_		
These amonible Changement de 5 facettes d'une prochées dentaire amonible Changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible The changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facettes d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible supra The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire d'une prochées dentaire amonible sur Chaste médiques The changement de 6 facetaire dentaire amonible sur résine, fillée ou fracturée The chaste médiques The changement de 12 facetaire (dent ou crochet) soudée d'une prochée dentaire amonible sur The chaste médiques		Pr Boitelle	Ajout/changement d'1 facette sur prothèse amovible	Changement de 4 facettes d'une prothèse dentaire amovible	MAKEO		HBKD212	68,80	130,0 €
shikes amorgile Changement de Strecttes d'une prothèse dentaire amorgile Obragement de Strecttes d'une prothèse dentaire amorgile Changement de Strecttes d'une prothèse dentaire amorgile of Odiponte of Odiponte of Odiponte of Odiponte Mose en place ou changement de dispontif d'attachement d'une prothèse dentaire amorgile supra mojantaire (parte mojantaire (parte mojantaire (parte mojantaire (parte ou changement de Memble) of Odiponte ou changement de Memble of Odiponte ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile supra mojantaire (parte Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de Stéments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de 12 déments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothèse adjonte avec Adjonction ou changement de 12 déments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorgile sur prothès				Changement de 5 facettes d'une prothèse dentaire amovible	NAC-0		HBKD462	86,00	160,0€
shike amonglie Changement de 8 froettee d'une prothèse dentaire amonglès soil d'attachement re amongle supra re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 2 éléments (dent ou crochet) soudé sur une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudé s'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudé s'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudé s'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 3 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amongle sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) so				Changement de 6 facettes d'une prothèse dentaire amovible	WAC-0		HBKD213	103,20	190,0 €
Outsignate the piece of the contract of the prothese dentate amouble suprate management of a florent of the contract of the co				Changement de 7 facettes d'une prothèse dentaire amovible	liaco		НВКО140	120,40	220,0€
obil d'attachement moissantaire (partie make et densite) de dispositif d'attachement moissantaire (partie make et tensité) de dispositif d'attachement moissantaire (partie make et tensité) de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amorble supra re amnorble supra moissantaire (partie make ou tensité) de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amorble supra moissant melaique moissant de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amorble supra prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 2 défenents (dent ou crochet) soudé d'une prothèse dentaire amorble sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 5 défenents (dent ou crochet) soudé d'une prothèse dentaire amorble sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 5 défenents (dent ou crochet) soudé d'une prothèse dentaire amorble sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 6 défenents (dent ou crochet) soudé d'une prothèse dentaire amorble sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 6 défenents (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 6 défenents (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur re prothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 6 défenents (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur reprothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 10 défenents (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur reprothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 10 défenents (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur reprothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 11 déments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur reprothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 12 déments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur reprothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 12 déments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amorble sur réprothèse adjointe avec Adjointion ou changement de 12 déments (Changement de 8 facettes d'une prothèse dentaire amovible	NAC.0		HBKD244	137,60	250,0 €
se of the contraction of contractive for the contraction of the contra	CHANGEMENT DE DISPOSITIF I	D'ATTACHEMENT D'UNE PROTHESE DENTAII	IRE AMOVIBLE SUPRA IMPLANTAIRE						
trachment furn profise dentative amorphe, supparent parties du disposit of antichement d'une profise dentaire amorphe supparent parties du disposit of antichement d'une profise dentaire amorphe supparent parties de l'étére des profises de disposit d'interpretation en changement de disposit d'attrachement d'une profises des disposit d'interpretation en changement de disposit d'attrachement d'une profises des disposit d'interpretation en changement de disposit d'attrachement d'une profises des disposit d'interpretation en changement de disposit d'attrachement de la				Mise en place ou changement de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amovible supra Implantaire (partie male et femelle)	Ubro		HBKD005	32,25	493,0 €
response or condet surprothes adjoints avec Adjoints on the desposited d'attachement deux or cochet surprothèse dentaire amonôble surpratique prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited des condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited des condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desponse avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposite avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposited and the condets are prothèse adjointe avec Adjoints on the desposite avec Adjoints on the adjoint avec and Adjoints on the desposite avec Adjoints on the avec and the adjoint avec adjoint avec adjoint avec adjoint avec Adjoints on the avec avec avec avec avec avec avec ave	Attachements avec pose	Pr Boitelle		Mise en place ou changement partiel du dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amovible supra implantaire (partie male ou femelle)	Libre		HBKD005	32,25	246,0€
And processes and prothese adjoints awe deflocation ou changement dit detensit (dent ou croched) souds are une prothese dentaire amonible sur under sur prothese adjoints awe deflocation ou changement de 2 déments (dent ou croched) souds d'une prothèse dentaire amonible sur unique source de sur prothèse adjointe awer deflocation ou changement de 3 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur dissis incéalique des sur prothèse adjointe aver deflocation ou changement de 5 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur dissis incéalique des sur prothèse adjointe aver deflocation ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur dissis incéalique des sur prothèse adjointe aver deflocation ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur unique management dent ou crochet sur prothèse adjointe aver deflocation ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur unique membre sur prothèse adjointe aver de discretion ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur unique membre sur prothèse adjointe aver de discretion ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur unique de course de croched sur prothèse adjointe aver de discretion ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur discretion ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse adjointe aver deflocation ou changement de 6 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur discretion prothèse adjointe aver de discretion ou changement de 12 déments (dent ou croched) soudes d'une prothèse dentaire amonible sur discretion prothèse adjointe aver de discretion ou changement de 12 déments (dent ou croched) soudés d'une prothèse dentaire amonible sur résine fiétée ou fracturée de dissission de la discretion ou changement de 6 dément dent ou croched)			u changement de dispositif d'attachement dentaire amovible supra implantaire (type o-	Mise en place ou changement de dispositif d'attachement d'une prothèse dentaire amovible supra Implantaire (type o-ring ou locator)	Ubre		HBKD005	32,25	40,0 €
Aport/damagement dent ou crothet sur grothte adjoint avec. Aport/	ADJONCTION OU CHANGEMEI	NT D'ELEMENT SOUDE DE PROTHESE DENTA	AIRE						
Aparticing memorit dent or crothet ser profiles adjointe and chasts metallique conductions and aparticing and a			Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec soudure	Adjonction ou changement d'1 élément (dent ou crochet) soudé sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métalique	RAC M		HBMD249	43,00	150,0 €
Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec adjoint favoir de la control de control				Adjonction ou changement de 2 éléments (dant ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métalique	RACM		HBMD292	86,00	210,0€
Aport/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis de dentaire amondhe sur poordure. Apout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure soudine amondhe sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure soudine sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure soudine sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure soudine sur prothèse adjointe avec delassivation d'une prothèse dentaire amondhe sur poordure soudine sur prothèse adjointe avec delassivation ou changement de si déments (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amondhe sur dessivation soudine sur prothèse adjointe avec delassivation d'une prothèse dentaire amondhe sur prothèse adjointe avec delassivation quantique dentaire amondhe sur prothèse adjointe avec delassivation d'une prothèse dentaire amondhe sur prothèse adjointe avec delassivation d'une prothèse dentaire amondhe sur prothèse adjointe avec delassivation d'une prothèse dentaire amondhe sur prothèse adjointe avec delassivation quantique dentaire amondhe avec sent dentaire servicies sur résine (télés ou fracturée sur service sur delassivation prothèse adjointe au resine (télés ou fracturée prothèse adjointe au résine prothèse				Adjonction ou changement de 3 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	RAC M		HBMD188	129,00	290,0 €
Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de Sidements (dent ou crochet) soudise d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de Sidements (dent ou crochet) soudise d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou basgement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou basgement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou basgement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudure Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou basgement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur soudire Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint ou basgement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse dentaire amorbile sur résine (sièse ou fracturée Aport/basgement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint ou d'angement de Sidements (dent ou crochet) soudis d'une prothèse adjointe avec Adjoint ou d'angement de Sidements (dent ou crochet) s			angement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec		RACM		HBMD432	172,00	350,0€
Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec definition ou changement de felt ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amonible sur soudure Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec definition ou changement de 8 déliments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amonible sur soudure Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des des metalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des des metalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des des metalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout/bangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec des métalliques Apout des prothèses adjointe an rés			angement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec	Adjonction ou changement de 5 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métalique	RAC M	Lis	HBMD283	215,00	417,0€
About/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjanction ou changement de 8 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudre About/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjanction ou changement de 8 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudre About/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjanction ou changement de 9 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudre About/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjanction ou changement de 10 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudre Adjourchen ou changement de 10 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudre Adjourchen ou changement de 11 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudre Adjourchen ou changement de 11 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudrure Advancement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudrure Advancement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur Advancement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur Advancement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 12 éléments				Adjonction ou changement de 6 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	RAC M		HBMD439	258,00	458,0 €
About/dangement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou dangement de 8 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure adjointe avec Adjoint on ou dangement de 10 eléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Adjoint ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou changement de 10 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Adjoint ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Adjoint ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Adjoint ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou changement de 13 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Adjoint ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoint on ou changement de 13 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Adjoint en réaine fièle ou fracturée avec fièle ou fracturée avec fièle ou fracturée avec flement gles ou fracturée avec flement gles ou fracturée avec flement fièle ou fracturée avec flement gles ou fracturée avec flement gl		Dr Roitella	Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec soudure	Adjonction ou changement de 7 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	RACM		HBMD425	301,00	500,0€
Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec del prothèse dentaire amovible aur soudure prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée de la prothèse dentaire amovible en résine fèlée ou fracturée de l'absais métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'idément l'Alberture prothèse à châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'idément l'Alberture prothèse à châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'idément l'Alberture prothèse à châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'idément l'Alberture l'Alberture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'idément l'Alberture l'Albertu			angement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec	Adjonction ou changement de 8 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métalique	RACM		HBMD444	344,00	550,0€
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement de 13 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur chaisis métallique Apout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur chaisis métallique Apout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjoration d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'hément			Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec soudure	Adjonction ou changement de 9 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prottèse dentaire amovible sur châssis métalique	RACM		HBMD485	387,00	9 0'009
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec figlie ou fracturée Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe en résine fêlée ou fracturée Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec figlie ou fracturée Réparation prothèse adjointe en résine fêlée ou fracturée Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fêlée ou fracturée avec Renfort Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'élément			angement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec	Adjonction ou changement de 10 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur Châssis métallique	RACM		HBMD410	430,00	650,0 €
Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Acionacion ou changement de 12 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée Réparation prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation fracture Réparation fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique				Adjonction ou changement de 11 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métaillique	RACM		HBMD429	473,00	700,0 €
Alout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudure Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible en résine, félée ou fracturée Réparation prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation fracture de châssis métallique Réparation fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'élément			angement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec		RAC M		HBMD281	516,00	750,0€
Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec Adjonction ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur soudes d'une prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique Réparation fracture prothèse à châssis métallique			angement dent ou crochet sur prothèse adjointe avec		RACM		HBMD200	559,00	800,0 €
Réparation prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée Réparation prothèse adjointe en résine fèlée ou fracturée Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation fracture prothèse à châssis métallique Réparation fracture prothèse à châssis métallique				Adjonction ou changement de 14 éléments (dent ou crochet) soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métalique	RACM		HBMD298	602,00	875,0 €
Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée acturée Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'élément	REPARATION DE PROTHESE					-			
Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort. Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'élément				Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée	0.000 D		HBMD020	21,50	90'0€
Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'élément				Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fèlée ou fracturée avec Renfort	MACO		HBMD356	21,50	85,0 €
				Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'élément	RACM		HBMD008	32,25	121,0 €
Réparation fracture de châssis métallique Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage d'1 élément RACM			Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage d'1 élément	RACM		HBMD002	38,70	145,0 €

		Réparation fracture prothèse à chāssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire annovible, avec remontage de 2 éléments	RACM		HBMD488	45,15	184,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 3 éléments	RAC M		HBMD469	51,60	225,0€
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 4 éléments	RAC M		HBMD110	58,05	250,0€
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 5 éléments	RACM		HBMD349	64,50	280,0 €
	Pr Boitelle	Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 6 éléments	RAC M		HBMD386	70,95	300'0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 7 éléments	RACIM		HBMD339	77,40	325,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 8 éléments	RACIM		HBMD459	83,85	350,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 9 éléments	RACM		HBMD438	90,30	375,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 10 éléments	RACM		HBMD481	96,75	400,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 11. éléments	RAEM		HBMD449	103,20	420,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 12 éléments	RAC M		HBMD312	109,65	430,0 €
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 13 éléments	RACM		HBMD289	116,10	440,0€
		Réparation fracture prothèse à châssis métallique	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 14 éléments	RAC M		HBMD400	122,55	450,0 €
REFECTION PROTHESE AMOVIBLE	BLE							
144	Pr Boitelle	Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle (Rebasage) technique directe fait en salle	Réfection des bords et/ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle (Rebasage) technique directe fait en salle	Ulbre		HBMD007	NPC	113,0 €
	Dr Boschin	Réfection des bords et/ou de l'Intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle (Rebasage) technique directe fait en salle	Refection des bords et/ou de l'intrados d'une protitèse dentaire amovible partielle (Rebasage) technique indirecte départ labo	übre		H8MD007	NPC	165,0 €
		Révision des pillers sur implants d'une prothèse amovible	Révision des plliers implantoportés d'une prothèse dentaire	Libre		HBMD019	18,81	90'0€
PARODONTOLOGIE								
		Examens et Prévention: Bilan parodontal Parodontologie: Bilan parodontal	Bilan parodontal (tarif SECU opposable pour le patlent diabétique)	Utrre	lu	HBQDQD1	20,00	100,0€
		Surfaçage radiculaire sur un sextant	Séance de thérapeutique parodontale non chirurgicale (motivation au contrôle de plaque, assainissement, débridement, surfacage)	Ubre		HBGB006	NPC	95,0 €
		Traitement parodontal par (Full-mouth)	Traitement parodontal par (Full-mouth)	Ubre				
		Application topique pour hypersensibilité dentinaire PARODONTO	Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	Libre		HBLD009	NPC	28,0€
		Test biologique (prélèvement de biofilm, prèlevement de fluide gingivale)	Test biologique (prélèvement de biofilm, prèlevement de fluide fluide fluide fluide gingvale) gingvale}	Ubre		U.		
		Thérapeutique parodontale de soutien (maintenance parodontale)	Thérapeutique parodontale de soutien (maintenance parodontale)	ilbre		118-		77,0€
		Réévaluation parodontale	Réévaluation parodontale	Ubre				77,0€
		Gingivectomie	Gingivectomie sur un secteur de 1 à 3 dents	Libre		HBFA006	NPC	60,0 €
		Gingivectomie	Gingivectomie sur un secteur de 4 à 6 dents	Ubre		HBFA007	41,80	199,0 €
_						-		

		Gingivectomie	Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou pius	Libre	## ##	HBFA008	NPC	212,0 €
		Petite Chir / Allongement coronaire par gingivectomie sur une dent Parodontologie / Elongation coronaire	Elongation coronaire (par dent)	Ubre	- 0 - 1			100,0 €
		Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire 1 à 3 dents	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1-3 dents	Ubre	H	HBFA005	NPC	60,0 €
		Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire 4 à 6 dents	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4-6 dents	ubre	<u>#</u>	HBFA004	NPC	
	K. Agossa	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire 7 dents et +	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	Ubre	HH.	HBFA003	NPC	
		Assainissement parodontal sur un sextant	Assainissement parodontai par lambeau sur un sextant	Libre	<u> </u>	HBJA003	00'08	354,0€
			Lambeau d'accès minimal (pour l'exploration ou le débridement ponctuel d'une lésion persistante localisée)		펖	HBJA003	80,00	95,0 €
		Régénération parodontale	Régénération parodontale	Libre	E H	HBMA004	NPC	393,0 €
		Pose de membrane de régénération tissulaire parodontale	Pose de membrane de régénération tissulaire parodontale	E qu	<u> </u>	HBMA004	NPC	393,0 €
		Comblement de perte de substance de l'arcade alvéolaire par autogreffe osseuse avec ou sans apport de biomatériau	Comblement de perte de substance de l'arcade alvéolaire par autogreffe osseuse avec ou sans apport de biomatériau	e and	18H	HBMA004	NPC	393,0 €
		Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronairement ou apicalement	Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latérakment, coronairement ou apicalement	Libre	18H	HBMA001	75,24	364,0 €
		Greffe épithélio-conjonctive/conjonctive 1 à 3 dents	Greffe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un secteur de 1 à 3 dents	ubre	18H	нверогз	79,42	337,0 €
		Greffe épithélio-conjonctive/conjonctive 1 sextant	Greffe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un sextant	uthe	8 H	НВЕD024	94,05	377,0€
			Matériaux de reconstruction parodontale (membranes, matériaux de comblement, de régénération)	Tage of the same o				
		Plaque de protection palatine pour prèlèvement	Plaque de protection palatine pour prèlèvement	. Tiple				59,0€
		Contention proximale par collage au fauteuil (par couple de dents)	Contention proximale par collage au fauteuil (par couple de dents)	Ubre	i i			67,0€
				Libre				32,0€
		Attelle métallique coulée 1 à 6 dents	Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracoronaire par attelle métallique coulée et collée, sur 1 à 6 dents	Ubre	田田	нвгроรз	96,40	
ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE	31'	Brackett métallique (traitement haut et bas) Traitement semestriel avant 16 ans	Brackett métallique (traitement haut et bas)	1)bre	101	10*90		90,0€
		Brackett céramique (traitement haut et bas) Traitement semestriel avant 16 ans	Brackett céramique (traitement haut et bas)	Ubre	10,	06+01		9 0′589
		Dépose prématurée d'un appareil Brackett céramique (haut et bas) Traitement semestriel avant 16 ans	Dépose prématurée d'un appareil	Ubre				93,0 €
		Brackett métallique (traitement haut et bas) - Traitement annuel multi-attaches pour fente labio palatine	Brackett métallique (traitement haut et bas)	Libra	Ď	TO*200		900'0 €
:		Diagnostic et moulage adulte	Diagnostic et moulage adulte	libre				85,0 €
rattement semestriel multi-attaches avant 16 ans	Dr Foumou	Brackett métallique (traitement haut et bas) Traitement semestriel après 16 ans	Brackett métallique (traitement haut et bas)	Libre				713,0€
		Brackett céramique (traitement haut et bas) Traitement semestriel après 16 ans	Brackett céramique (traîtement haut et bas)	Ubre				861,0 €

		Traitement semestriel multi-attaches après 16 ans par thérapeutique simple	Par thérapoutique simple	Libre			436,0€
		Contention chez l'adulte par an	Contention chez l'adulte par an	- dil			221,0 €
		Mainteneur d'espace	Mainteneur d'espace	ithre			107,0 €
		Plaque perdue	Plaque perdue	Ubre			107,0 €
		Traitement semestriel adulte par technique linguale comprenant la prise d'empreinte et le traitement	Traitement semestriel adulte par technique linguale comprenant la prise d'empreinte et le traitement	UBre			1 800,0 €
Technique linguale	Dr Foumou	Traitement par technique linguale (semestres suivants)	Traitement par technique linguale (semestres suivants)	Uhre			1 000,0 €
		Technique linguale - Contention chez l'adulte par an	Contention chez l'adulte par an	Libre			221,0 €
Technique par gouttière				Libre			
ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE	IQUE						
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	de 1 à 3 dents	tace	HBLD364	64,50	209,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	4 dents	Nac.9,	HBLD476	75,25	229,0€
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	5 dents	HACO	HBLD224	86,00	254,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	6 dents	BAC 0	HBLD371	96,75	277,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	7 dents	NAC-0	HBLD123	107,50	299,0 €
Prothèse pédodontique	DrMAROUILLIER	Prothèse amovible transitoire pédodontique	8 dents	MAC-0.	HBLD270	118,25	322,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	9 dents	SACIO	HBLD148	129,00	334,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	10 dents	890-0	HBLD231	139,75	347,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	11 dents	BACO	HBLD215	150,50	392,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	12 dents	HAC G.	HBLD262	161,25	404,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	13 dents	RACO	HBLD232	172,00	416,0 €
		Prothèse amovible transitoire pédodontique	unimaxillaire (14 dents)	RAG-G:	HBLD032	182,75	427,0 €
REPARATION DE PROTHESE PEDODONTIQUE	ESE PEDODONTIQUE						
		Réparation prothèse - pédodontique - adjointe en résine fâlée ou fracturée	Réparation de prothèse résine fêlée ou fracturée	MACG	HBMD020	21,50	90'29
Prothèse pédodontique	Dr MARQUILLIER	Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe - Sans soudure - Prothèse pédodontique	Adjonction ou rempiacement d'un élément d'une protthèse dentaire amovible	MAC-0	нвмро17	21,50	90'29
		Ajout/changement dent ou crochet sur prothèse adjointe - Sans soudure - Prothèse pédodontique	Adjonction ou remplacement de 2 éléments d'une prothèse dentaire amovible	RAC-O.	HBMD114	32,25	83,0 €
DIVERS ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE	PEDIATRIQUE				100		
		Pulpatomie dent temporaire pour apexogénèse	Exérèse partielle de la pulpe vivante d'une dent permanente immature	Ubre	HBFD032	NPC	90'0€
		Pulpotomie dent temporaire pour apexogénèse	Exérèse partielle de la pulpe vivante d'une dent permanente mature	Libre	3	Ī	90'09
		Application topique de fluorures - Arcade complète	Séance d'application topique intrabuccale de fluorures (par séance) sur arcades complètes chez l'enfant de moins de 6 ans et de plus de 10 ans	Ubre	HBLD004	NPC	37,0 €
		Application topique de fluorures - 1 à 4 dents	Séance d'application topique intrabuccale de fluorures (par séance) pour 1.à 4 dents chez l'enfant de moins de 6 ans et de plus de 1.0 ans	Ubre	HBLD004	NPC	26,0 €
Maintenant diaman	all III Caywa		Scellement préventif des sillons sur une autre dent que les molaires permanentes, sur enfants de + de 16 ans ou deuxième intervention	nere	-		25,0 €
			Couronne préformée sur dent définitive	Libre	, (i		61,0 €
		Mainteneur d'Espace Sans Dent	Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire sans dent prothétique	Libre	HBLD001	NPC	108,0 €
		Mainteneur d'Espace Sans Dent	Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire avec dent prothétique	übre	HBLD003	NPC	139,0 €
					2		

		Appareillage de protection dentomaxillaire (Protège dents)	Pose d'un appareillage de protection dentomaxillaire (protège dents)	Ubre		LBLD007	NPC	159,0€
		Mainteneur unitaire scellé	Mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé	Libre	1	HBLD006	NPC	103,0 €
			Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	Unive	Ξ.	HBLD009	NPC	29,0 €
3		Revitalisation "acte forfaitaire	Revitalisation *acte forfaitaire Odontologie Conservatrice	Libre				185,0 €
Tarif commun à d'autres spécialités	Dr Marquillier + ? Dfs Lunardi/Boitelle	Revitalisation Spécialité	Revitalisation Spécialité	Libre				185,0 €
		Icon vestibulaire par dent 110 euros par dent	Icon vestibulaire par dent 110 euros par dent	Libre				122,0€
		Icon vestibulaire dent suivante dans la même séance	Icon vestibulaire dent suivante dans la même séance	Libre				90'0€
Sédation	Dr MARQUILLIER	Recours au MEOPA pour la réalisation des soins dentaires	Recours au MEOPA pour la réalisation des soins dentaires	Libre				43,0 €
PREVENTION								
	Céline Catteau	Séance de prophylaxie dentaire individuelle	Séance de prophylaxie dentaire individuelle	Libre				35,0 €
ODONTOLOGIE CONSERVATRICE	RVATRICE							
		Coiffage pulpaire	Cofffage pulpaire direct par MTA ou Biodentine (sous digue)	Ubin				70,0€
		Reconstitution coronaire provisoire de dent délabrée pour acte endo	Reconstitution coronaire provisoire de dent délabrée pour acte endo	Lare		H8MD006	NPC	52,0€
		Obturation d'une résorption radiculaire externe abord parodontal	Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal	Ubre		HBBA001	NPC	195,0 €
		Ablation d'un corps étranger intracanalaire	Ablation d'un corps étranger dans le canal radiculaire d'une dent	Libres		HBGD012	NPC	155,0€
		Ablation d'un corps étranger intracanalaire	Ablation de plusieurs corps étrangers d'une dent pluriradiculée	Uhre	-	HBGD012	NPC	225,0€
		Périapical d'une racine après endodontie	Curetage périapical avec résection de l'apex d'une racine dentaire endodontiquement traitée	(P. 14)		HBGB005	50,16	288,0 €
		Renouvellement d'obturation dent temporaire à l'hydroxyde de caldum	Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dent permanente immature à l'hydroxyde de calcium (première séance)	Libre		HBMD003	NPC	78,0 €
			Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dent permanente immature à l'hydroxyde de calcum (les séances suivantes)	Ubre	I	нвмрооз	NPC	52,0€
		Revitalisation *acte forfaitaire	Revitalisation *acte forfaitaire	Ubbre				195,0 €
		Traitement des perforations par :MTA, BIODENTINE adressé par confrère ou diagnostiqué en Lère consultation	Traitement des perforations par :MTA, BIODENTINE adressé par confrère ou diagnostiqué en 1ère consultation	Ubre				126,0 €
		Traitement canalaire et obturation dent vivante incisive ou canine	Retraitement endodontique complexe ou traitement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au microscope opératoire (adressé par un confrère ou diagnostiqué en 1 ère consultation endodontique) (par anali) en constitution de consultation endodontique) (par parial) en constitution en consultation en constitution en constitution en constitution en consultation en consult	Clore		НВЕБОЗЗ	40,00	172,0 €
		Traitement canalaire et obturation dent vivante prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire	Retraitement endodontique complexe ou traitement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au microscope opératoire (adressé par un confrère ou diagnostiqué en Jère consultation endodontique) (par canal)	Ubre		HBFD035	61,00	230,0 €
		Traitement canalaire et obturation dent vivante Molaire	Pulpe Vivante Retraitement endodontique complexe ou traitement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au miroscope opératoire (adressé par un confrère ou diagnostiqué en Lère consultation endodontque) (par	9763	1	HBFD008	100.00	344 0 6
		Traitement canalaire et obturation dent vivante première	canal) Pulpe Vivante Retratement endodontique complexe ou traîtement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au microscope opératoire (adressé par un confrère ou diagnostique en têre consultation endodontique) (par					
		prémolaire maxillaire	canal) lappe Vitante Retraitement endradonitame complexe ou traitement endradonitame initial complexe nacessitant le recours au		_	HBFD021	9T,00	230,0 €
		Traitement canalaire et obturation dent non vivante incisive ou canine	microscope opératoire (adressé par un confrêre ou diagnostiqué en lère consultation endodontique) (par en	Ubre	I	HBFD001	47,00	172,0 €
	Marc Linez	Traitement canalaire et obturation dent non vivante autre que la première prémolaire maxillaire	Putpe Nocrosee Petraltement endodontique complexe ou traitement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au microscope opératoire (adresse par un confrère ou diagnostiqué en Lère consultation endodontique) (par canal) Putpe Nécrosée	Ubre	<u> </u>	нвгрооз	08,00	230,0 €

68,00 PPC NPC NPC NPC NPC NPC NPC NPC NPC NPC			ent canalaire et obturation dent non vivante	Retraitement endodontique complexe ou traitement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au microscope opératoire (adressé par un confrère ou diagnostiqué en Lère consultation endodontique) (par	Ubre	HBFD024	110,00	344,0 €
For the control of th				Puipa Nécrosée Retraitement endodontique complexe ou traitement endodontique initial complexe, nécessitant le recours au microscope opératoire (adressé par un confrère ou diagnostiqué en 1ère consultation endodontique) (par cana) Puipe Nécrosée	ripre	HBFD297	68,00	230,0€
The control of the first filter filte				Procédure de collage d'un fragment coronaire fracturé (non compris un éventuel colffage direct)	libre			121,0€
Interview of the control of the cont					Rore	14.		133,0 €
Professional designation of the continuous of a continuous of				Réimplantation et contention d'une dent expulsée	Ubra			207,0 €
Simple of the continue of the continue to the following the coloring continue of the continue to the continue of the continue				Séance hydroxyde de calcium suite à réimplantation (la première séance)	thic			78,0€
The control of the co			roxyde de calcium suite à réimplantation (les	Séance hydroxyde de calcium suite à réimplantation (les suivantes)	Uhre	1.0		52,0€
Pocase of a compared to target of a compared foliation (type some pool) Decrea of a c				Traitement d'une fracture radiculaire par : Hydroxyde de calcium, MTA, BIODENTINE	Libre	,		138,0 €
Depoted 1 access concentrations of early table and the formation of the fo				Ablation d'un ancrage coronoradiculaire (type screw post)	Unive	HBGD005	NPC	46,0 €
Addition the absolute interpretation of the contract of the co			je coronoradiculaire (tenon pré-fabriqué	Ablation d'un ancrage coronoradiculaire (tenon pré-fabriqué métallique type tenon fibré)	Ubre:	HBGD005	NPC	63,0 €
Addition of this problete denther codes until the Process of the part of observations of the part of observation of the part of the part of observation of the part of observation of the part of the part of observation of the part of the part of observation of the part of observation of the part of t				Curetage périapical avec résection de l'apex d'une racine dentaire endodontiquement traitée (toute localisations)	Libre	HBGB005	50,16	155,0 €
Contribute of the contribute			e dentaire scellée unitaire (avec	Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire d'une incisive ou canine	Libre	HBGB003	83,90	208,0 €
Anniforagement totaline pri-coetation (bittorial electrique) Anniforagement totaline est mandibularia (cure inferious à Secretaires) Editorizament estorne complosa ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 2 mois Editorizament costrue complosa ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 2 mois Editorizament costrue complosa ambidatoire avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 2 mois Editorizament costrue complosa ambidatoire avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 3 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 3 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 4 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 4 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 4 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 4 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 4 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia (burde 4 mois Editorizament interne complete avec gouttères (calescisament eterne complete ambidatoire avec gouttères medillare et mandibularia et mandibularia (burde 4 mois (burde 4 mois) Editorizament interne				Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire d'une prémolaire	Libre	HBGB002	98'36	284,0 €
Editification and taken to solution per composite a modulative example and color solution per composite a modulative example and the composite and the composite example and t				Curetage périapical avec résection de l'apex et obturation radiculaire d'une molaire	esage.	HBGB004	132,10	361,0 €
Edit cisement externe complete annotherine to Securities annotherine t				Aménagement tissulaire pré-opératoire (bistouri électrique)	Ubre	96(40,0€
Echircissement externer complose ambidatione avec gouttiders is senanteed by semalated by semalated and anticolated anticolated and anticolated anticolated anticolated and anticolated anticolated anticolated anticolated anticolated anticolated and anticolated antico	SPECIALITES							
Edit Ciseament externe complexe ambulatorie avec gouttières in madillaire et mandibulaire Durée 2 mois Edit Ciseament externe complexe ambulatorie avec gouttières madillaire et mandibulaire Durée 2 mois Edit Ciseament externe complexe ambulatorie avec gouttières madillaire et mandibulaire Durée 3 mois Edit Ciseament externe complexe ambulatorie avec gouttières madillaire et mandibulaire Durée 3 mois Edit Ciseament interne simple Edit Ciseament interne simple Edit Ciseament interne complexe ambulatorie avec gouttières madillaire et mandibulaire Durée 4 mois Edit Ciseament interne simple Edit Ciseament interne complexe Edit Ciseament interne complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic simple Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic simple Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par complexe Modification de la morpho				Eclaircissement externe simple ambulatoire avec gouttlères maxillaire et mandibulaire (durée inférieure à 6 semaines)	ulbre	HBMD005	NPC	394,0 €
Eclair dissement externe complexe ambulatoric avec gouttières maxillaire et mandibulaire Durée 3 mois D Lunardi Eclair dissement externe complexe ambulatoric avec gouttières Eclair dissement externe complexe ambulatoric avec gouttières Eclair dissement externe complexe ambulatoric avec gouttières maxillaire et mandibulaire Durée 4 mois Eclair dissement interne simple Eclair dissement interne simple Eclair dissement interne complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Eclair dissement interne complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatòmic complexe Modification de la morphol				Eclaircissement externe complexe ambulatoire avec gouttières maxillaire et mandibulaire Durée 2 mois	the	HBMD005	NPC	462,0 €
Edaircissement externe complexe ambulatoire avec gouttières randibulaire et mandibulaire Durée 4 mois maxillaire et mandibulaire burée 4 mois maxillaire et mandibulaire Durée 4 mois maxillaire et mandibulaire purée 4 mois maxillaire et mandibulaire et ma	Consultation dyschromies) Lineardi		Eclaircissement externe complexe ambulatoire avec gouttières maxillaire et mandibulaire Durée 3 mois	Libre.	HBMD005	NPC	586,0 €
Eclair dissement interne simple Eclair dissement interne complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie simple Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe Libre Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe	/ Eclaircissements			Edairdssement externe complexe ambulatoire avec gouttières maxillaire et mandibulaire Durée 4 mois	Libre	HBMD005	NPC	681,0 €
Eclair dissement interne complexe Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie simple Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe Libre Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe				Eclair dissement interne simple	Libre	HBMD001	NPC	117,0€
Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie simple Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe Libre				Edaircissement interne complexe	libre	HBMD001	NPC	171,0€
Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe				Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie simple	Ubre			90'89
				Modification de la morphologie d'une dent saine par composite anatomie complexe	libre			134,0 €

Consultation dyschromies	i c	Réalisation d'un stamp pour « stamp technique »	Réalisation d'un stamp pour « stamp technique »	Ubre			45,0 €
/ Composites		Réalisation d'une clé palatine pour stratification antérieure	Réalisation d'une clé palatine pour stratification antérieure	Ubre			45,0 €
		Icon vestibulaire par dent 110 euros par dent	Icon vestibulaire par dent 110 euros par dent	ripie			122,0€
		kon vestibulaire dent suivante dans la même séance	Icon vestibulaire dent suivante dans la même séance	ibre			30'0€
		Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulage des arcades dentaires et/ou sur logiciel : projet esthétique	Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulage des arcades dentaires et/ou sur logiclei : projet esthétique	Llore	LBMP001	97,92	110,0€
			Wax et Mock up: Voir Grille Prothèse	Libre			
Consultation dyschromies / Divers	D Lunardi	Application topique pour hypersensibilité dentinaire Clinique du Sourire	Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	Libre	HBLD009	NPC	36,0 €
			Nettoyage des colorations dentaires par aéropolissage associé un acte d'éclaircissement externe sur le même , devis	libre:			28,0€
		Aeropolissage pour elimination des colorations superficielles	Aeropolissage pour elimination des colorations superficielles	Libre			41,0 €
Revitalisation	Marc Linez	Revitalisation Spécialité	Revitalisation Spécialité	Ubro			179,0 €
OCCLUSODONTIE							
		1ère consultation occluso (axiographie comprise)	1ère consultation occluso (axiographie comprise)	Libre	-		90'0€
		Moulage d'étude des arcades	Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires	Tigue	LBMP003	NPC	42,0€
		Enregistrement pour programmation d'un articulateur	Enregistrement des rapports maxillomandibulaires en vue de la programmation d'un articulateur	Libre	LBQP001	32,64	55,0 €
	Mathilde Savignat	Plan de libération occlusale	Pose d'un plan de libération occlusale	ubre	HBLD018	172,80	
		Equilibrations successives de la gouttière	Equilibrations successives de la gouttlère	ubre			119,0 €
		Coronoplastie	Séance d'ajustement occlusal par coronoplastie	uthce	HBMD061	NPC	25,0€
		Orthèse perdue	Orthèse perdue	Ubre			119,0 €



23	12	0987
20	14	0/0/

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES FINANCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL ET DU DOSSIER ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les barèmes de la communication du dossier médical du patient et du dossier administratif du personnel comme suit :

Prestations	Tarifs en euros		
CD	3,61		
Cliché	1,38		
Photocopies (en format A4 noir et blanc), forfait à la page	2,00		
de 1 à 30 pages	non facturé		
de 31 à 100 pages	6,26		
de 101 à 200 pages	23,34		
de 201 à 500 pages	44,56		
des 501 à 750 pages	111,39		
751 pages et plus	172,93		

⁻ Pour le dossier médical : lorsque le patient ne se déplace pas pour obtenir les documents, les frais postaux en vigueur sont facturés en sus de ces tarifs.

⁻ Pour le dossier administratif : les photocopies sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines

ARTICLE 2 - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée et à la Direction des Finances et à la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 5 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adjoint



DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 SERVICES DE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET ODONTOLOGIE ACTES EN DEPASSEMENT D'HONORAIRES ET ACTES NON REMBOURSABLES

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE.

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2006 portant approbation de la convention nationale des chirurgiens-dentistes destinée à régir les rapports entre les chirurgiens-dentistes et les caisses d'assurance maladie ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2013 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – D'arrêter les tarifs 2024 des actes en dépassement d'honoraire et des actes non remboursables selon la pièce jointe.

ARTICLE 2 – Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée dans le service d'odontologie du centre Abel Caumartin, à la consultation de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 22 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Drecteuc Général La Secrétaire Genérale du Chu de Lille Anne GIRARD

TARIFS 2024 des implants dentaires en Odontologie et CMF

ACTIVITE	Responsable	NATURE DE L'ACTE	Туре	CODE	Tarif CCAM	Tarif 2024
PRE-IMPLANTAIRE						
		Examen unitaire Cone beam hors cas pris en charge par la sécurité sociale :	Libre	LAQK027	69,00	105€
		patients internes au C.H.U. 2ème Cone beam dans le cas où un forfait n'a pas été proposé au patient (le				
		deuxième)	Libre	LAQK027	69,00	55€
		Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires	III.lbre	LBMP001	97,92	111 €
		Pose d'une infrastructure coronoradiculaire sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés [Inlay core ou Inlay-Clavette] sans reste à charge	Libre	LBMP001	97,92	220€
		Simulation des objectifs thérapeutiques sur moulages des arcades dentaires sur logiciel	Libre	LBMP001	97,92	330 €
Simulation	Dr. Boschin / Dr. Louwers	Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent (wax up) par élément	ILibre	HBMD014	NPC	19€
Sillidiacion	Dr Boschin / Dr Lauwers	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire	Libre	HBLD057	140,16	155€
		dentaire, pour 1 arcade Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire pour 2 arcades	Libre	HBLD078	264,96	292 €
		Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire		LIBLERANG		
		dentaire pour 1 arcade	cibre	HBLD056	94,08	103 €
		Pose d'une plaque base résine sur mesure pour chirurgie guidée ou pilotée pour 1 arcade	Libre	HBLD056	94,08	SELON DEVIS
		Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire pour 2 arcades	tibre.	HBLD084	174,72	192€
		Transformation d'un guide radio en guide chirurgical Transformation d'une prothèse en guide radio	Libre	HBMP001	30,72	34 € 103 €
CHIRURGIE PRE-IMPLANTA	MIRE	Transformation a dire produces en gaine tealo	BHILE.			103 €
		Chirurgie d'élévation du plancher sinusien par voie latérale (Biomatériaux	Libre	GBBA002	240,35	1 202 €
		inclus) Chirurgie d'élévation des 2 planchers sinusiens par voie latérale	Libre	GBBA364	360,53	2 164 €
		(Biomatériaux inclus) Pose d'1 implant dans la séance de chirurgie d'élévation du plancher sinusien		door-too-t	300,33	2 204 6
Chir. Pré-implantaire	Dr Boschin / Dr Lauwers	par voie latérale	Libre	***		715€
		Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	Libre	HBBA003	85,69	745 €
		ROG Osseuse Guidée (Biomatériaux inclus)		HBMA004	NPC	411 €
		Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	Libre	HBBA002	269,61	974 €
ILADI ANTO		Ostéoplastie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	Libre	HBBA004	298,87	1 202 €
IMPLANTS		Pose d' 1 implant dans la même intervention	Libre	LBLD015	422,18	825€
		Pose de 2 implants dans la même intervention	Libre	LBLD010	785,84	1 649 €
		Pose de 3 implants dans la même intervention	Libre	LBLD013	1149,50	2 474 €
		Pose de 4 implants dans la même intervention	Libre	LBLD004	1513,16	3 188 €
		Pose de 5 implants dans la même intervention Pose de 6 implants dans la même intervention	Libre Libre	LBLD020 LBLD025	1876,82 2240,48	3 986 € 4 783 €
Pose en 1 seule séance et	Da Danahia (Da Laurana	Pose de 7 implants dans la même intervention	Libre	LBLD026	2604,14	5 387 €
par cadran ou arcade	Dr Boschin / Dr Lauwers	Pose de 8 implants dans la même intervention	Libre	LBLD038	2967,80	6 157 €
		Pose de 9 implants dans la même intervention	Libre	LBLD200	3331,46	6 926 €
		Pose de 10 implants dans la même intervention Pose de 11 implants dans la même intervention	Libre Libre	LBLD294 LBLD294	3695,12 3695,12	7 421 € 8 164 €
		Pose de 12 implants dans la même intervention	Libre	LBLD294	3695,12	8 905 €
		Pose de 13 implants dans la même intervention	Libre	LBLD294	3695,12	9 290 €
		Pose de 14 implants dans la même intervention	Libre	LBLD294	3695,12	10 005 €
		Pose d' 1 implant zygomatique : pièce implantaire en supplément Pose de 2 implants zygomatiques : pièces implantaires en supplément	Libre	•		1 954 €
		Pose de 3 implants zygomatiques : pièces implantaires en supplement	Libre			3 630 €
Implants zygomatiques	Dr Lauwers	Pose de 4 implants zygomatiques : pièces implantaires en supplément	Libre			4 188 €
		Prothèse totale provisoire (mise en charge immédiate) + accastillage compris	Libre	HBLD030	182,75	1 657€
		+ Piliers Coniques à facturer Prothèse totale sur implants zygomatiques armature titane	Libre	HBLD030	182,75	6 075 €
PROTHESE TRANSITOIRE SU	JR IMPLANT	1 Section of the sect				23/3€
		Pilier provisoire	Libre	4		84,0 €
		Pose d'une infrastructure coronaire en titane (piller) sur 1 implant	Libre	HBLD012	NPC	315,0 €
Piliers implantaires	Dr Boschin	Pose d'une infrastructure coronaire en titane (pilier) sur 2 implants Pose d'une infrastructure coronaire en titane (pilier) sur 3 implants	Libre Libre	HBLD017 HBLD021	NPC NPC	630,0 € 945,0 €
standards		Pose d'une infrastructure coronaire en titane (pilier) sur 4 implants	Libre	HBLD013	NPC	1 259,0 €
		Pose d'une infrastructure coronaire en titane (pilier) sur 5 implants et +	Libre	HBLD005	NPC	1 575,0 €
		Pilier anatomique implantaire en zircone (en base titane) sur 1 implant	Libre	HBLD012	NPC	429,0€
		Pilier anatomique implantaire en zircone (en base titane) sur 2 implants	Libre	HBLD017	NPC	859,0 €
		Pilier anatomique implantaire en zircone (en base titane) sur 3 implants	Libre	HBLD021	NPC	1 287,0 €

Piliers implantaires	Dr Boschin	Piller anatomique implantaire en zircone (en base titane) sur 4 implants	Libre	HBLD013	NPC	1 718,0 €
		Pilier anatomique implantaire en zircone (en base titane) sur 5 implants et +	Libre	HBLD005	NPC	2 146,0 €
		Pilier anatomique personnalisé en titane sur 1 implant	Libre	HBLD012	NPC	372,0 €
		Pilier anatomique personnalisé en titane sur 2 implants	Libre	HBLD017	NPC	745,0
		Pilier anatomique personnalisé en titane sur 3 implants	Libre	HBLD021	NPC	1 116,0 €
		Pilier anatomique personnalisé en titane sur 4 implants	Libre	HBLD013	NPC	1 489,0 €
PROTHESE SUR IMPLANT		Piller anatomique personnalisé en titane sur 5 implants et +	Libre	HBLD005	NPC	1 889,0 €
FROTTLISE SOR RAIF LART	T	Pose de moyen de liaison sur 1 implant préprothétique intraosseux	TANKS .			
		intrabuccal avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LBLD019	160,93	459 €
		Pose de moyen de liaison sur 2 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LBLD073	309,32	916 €
		Pose de moyen de liaison sur 3 implants préprothétiques intraosseux				
		intrabuccaux avec piller et kit prothétique (type Locator)	Athre	LBLD086	457,71	1 374 €
		Pose de moyen de liaison sur 4 implants préprothétiques intraosseux	ILibre	LBLD193	606,10	1 832 €
		intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator) Pose de moyen de liaison sur 5 implants préprothétiques intraosseux				
		intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LBLD447	754,49	2 291 €
		Pose de moyen de liaison sur 6 implants préprothétiques intraosseux	Otibre	LBLD270	902,88	2 747 €
		intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator) Pose de moyen de liaison sur 7 implants préprothétiques intraosseux			112,00	
		intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LBLD143	1051,27	3 206 €
		Pose de moyen de liaison sur 8 implants préprothétiques intraosseux	Libre	LBLD235	1100.00	2.664.6
		intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LDLD233	1199,66	3 664 €
		Pose de moyen de liaison sur 9 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LBLD311	1348,05	4 121 €
		Pose de moyen de liaison sur 10 implants préprothétiques intraosseux	Constant of the Constant of th			
Pose moyen de liaison	Dr Boschin / Dr Lauwers	intrabuccaux avec pilier et kit prothétique (type Locator)	Libre	LBLD214	1496,44	4 579 €
r ose moyen de naison	Di bosciiii / bi caaweis	Pose de moyen de liaison sur 1 implant préprothétique intraosseux	Libre	LBLD019	160,93	286 €
		intrabuccal type piller conique Pose de moyen de liaison sur 2 implants préprothétiques intraosseux				
		intrabuccaux type pilier conique	Libre	LBLD073	309,32	574 €
		Pose de moyen de liaison sur 3 implants préprothétiques intraosseux	Libre	LBLD086	457,71	859 €
		intrabuccaux type pilier conique		EDEDOOG	457,71	035 €
		Pose de moyen de liaison sur 4 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux type pilier conique	Libre	LBLD193	606,10	1 145 €
		Pose de moyen de liaison sur 5 implants préprothétiques intraosseux	Libre	LBLD447	754.40	1 432 €
		intrabuccaux type pilier conique	ELLIE:	LBLD447	754,49	1 452 €
		Pose de moyen de liaison sur 6 implants préprothétiques intraosseux intrabuccaux type pilier conique	Libre	LBLD270	902,88	1 718 €
		Pose de moyen de liaison sur 7 implants préprothétiques intraosseux				
		intrabuccaux type pilier conique	Libre	LBLD143	1051,27	2 003 €
		Pose de moyen de liaison sur 8 implants préprothétiques intraosseux	Libre	LBLD235	1199,66	2 291 €
		intrabuccaux type pilier conique Pose de moyen de liaison sur 9 implants préprothétiques intraosseux				
		Intrabuccaux type pilier conique	Libre	LBLD311	1348,05	2 576 €
		Pose de moyen de liaison sur 10 implants préprothétiques intraosseux	Libre.	LBLD214	1496,44	2 862 €
		intrabuccaux type pilier conique Pose d'une prothèse dentaire complète transvissée implantoportée (type				
		pilotis) sur une base de 4 implants	Libre	HBLD030	182,75	3 644 €
Prothèse implanto-portée	Dr Boschin	Supplément par implant pour BMR	Libre	-		602€
		Barre usinée sur 4 implants pour PAS (Prothèse Adjointe Stabilisée)	Libre	-		2 405 €
		Supplément par élément usiné	Libre	-		602 €
		Pose d'une couronne dentaire transitoire pilier non compris (sur implant)	Libre	-		87€
		Pose d'une couronne dentaire transitoire pilier non compris (sur bridge sur	Libre			87€
		implant par élément)				0, 0
		Dent provisoire sur implant avec formatage au fauteuil du profil d'émergence (pilier non compris)	Libre	-		149€
		Bridge provisoire PMMA implantoporté sur 6 piliers, piliers compris	Libre			1 493 €
Couronnes sur implants	Dr Boschin	Pose d'une couronne dentaire implantoportée céramocéramique ou en	Libre	HBLD418	107,50	652 €
		équivalents minéraux (Céramique sur zircone chape comprise) Pose d'une couronne dentaire implantoportée céramocéramique ou en				
		équivalents minéraux (Céramique e-max)	Libre	HBLD418	107,50	590 €
		Pose d'une couronne dentaire implantoportée (CCM)	Libre	HBLD418	107,50	557 €
		Pose d'une couronne dentaire implantoportée transvissée (céramique sur	Libre	HBLD418	107,50	859 €
		base titane) Pose d'une couronne dentaire implantoportée transvissée avec vissage				
		angulé	Libre	HBLD418	107,50	916€
		Ablation d'1 implant intraosseux intrabuccal avec résection osseuse	Libre	LBGA004	71,06	180 €
Suivi post-implantaire	Dr Boschin / Dr Lauwers	Séance de suivi et de maintenance implantaire	Libre	1-		60€
		Suivi en prothèse adjointe stabilisée sur implant (avec accastillage en supplément)	Libre	-		60€
OSE DE PROTHESE DENTA	IRE AMOVIBLE RESINE SUPR	A-IMPLANTAIRE (hors cas d'agénésie ou PMF)				
		Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque résine comportant	Libre	HBLD132	102,13	367,0 €
		moins de 9 dents			202,20	307,0 €
Prothèse amovible supra		Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine, comportant de 9 à 13 dents	Libre	HBLD492	150,50	415,0 €
mplantaire	Dr Boschin	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à	Libro	LIDIDATO	100.75	FAT 0 1
		plaque base résine	Libre	HBLD118	182,75	567,0€
		Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète bimaxillaire à	Libre	HBLD199	365,50	1 137,0 €
		plaque base résine				

		Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à chassis métallique comportant moins de 9 dents	Libre	HBLD240	236,50	574,0€
Prothèse amovible supra-	Dr. Rosebin	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à chassis métallique comportant de 9 à 13 dents	Libre	HBLD236	279,50	620,0€
implantaire	DI BOSCIIII	Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète unimaxillaire à chassis métallique	Libre	HBLD217	311,75	774,0€
		Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète bimaxillaire à chassis métallique	Libre	HBLD171	623,50	1 549,0 €



23	12	0989
		0,0,

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DE LA CONSULTATION EXTERNE DE PSYCHOLOGUE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, le tarif de la consultation externe de psychologue à 30 euros.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général

La Directrice Générale diointe



DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DE SEJOURS DE CORPS ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN CHAMBRE MORTUAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – Le tarif journalier du séjour en chambre mortuaire, applicable à compter du quatrième jour, est fixé à 73,50 euros.

ARTICLE 2 – Le tarif de la mise à disposition de locaux en chambre mortuaire pour la réalisation d'actes de thanatopraxie ou toilettes rituelles est fixé à 40 euros par occupation.

Lille, le 14 décembre 2023

Frédéric BOIRON

-

A. BIZOUX-COFFIGNIER

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Assoi



23	12	0988

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DES ACTES DE MEDECINE LEGALE SUR REQUISITION JUDICIAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Décret n°2000-318 du 7 avril 2000 et notamment ses Articles R.2223-89 et R. 2223-94;

Vu la Circulaire Interministérielle du 27 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la médecine légale ;

Vu la Circulaire DACG/DSJ du 28 décembre 2010 faisant suite à la Circulaire Interministérielle du 27 décembre 2010 relative à la mise en œuvre de la médecine légale ;

Vu la Circulaire du 31 décembre 2015 de présentation des dispositions de procédure pénale de la Loi n° 2015-1077 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures en matière de scellés ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – Le tarif de conservation d'un corps, autorisé par une réquisition judiciaire, est fixé par corps et par jour de conservation, comme suit :

- 47,25 euros nets de taxe du 6ème au 90ème jour ;
- 57,75 euros nets de taxe de 91 à 180 jours ;
- 73,50 euros nets de taxe au-delà de 180 jours.

ARTICLE 2 – Le tarif de destruction des scellés, autorisé par une réquisition judiciaire, est fixé à 15,75 euros, quelles que soient la nature et la taille du scellé.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Autointe



DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DES PREPARATIONS DE NUTRITION PARENTERALE A DOMICILE RETROCEDEES

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu l'article R.5126-104 du CSP inscrivant sur la liste des produits rétrocédables les préparations magistrales hospitalières (1° de l'article L.5121-1 du CSP) ;

Vu l'article R 5126-109 du CSP fixant les prix de cession des préparations hospitalières ;

Vu l'arrêté ARS du 7 mai 2021 pour les dotations allouées au CHU de Lille débasant la MIG de la nutrition parentérale à domicile au titre de l'exercice 2021 :

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De mettre en place un tarif de cession des poches de Nutrition Parentérale A Domicile (NPAD) pour l'année 2024, en tenant compte des prix de revient, de la TVA et de la marge forfaitaire par ligne de prescription.

ARTICLE 2 – Dans l'attente du tarif national, d'arrêter le tarif de cession des poches de Nutrition Parentérale A Domicile 2024 à 187 € TTC la poche de mélanges de nutrition parentérale.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai à l'ARS, la CPAM et au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée au sein de la rétrocession de la Pharmacie à Usage Intérieur du CHU de Lille, à la Direction des Finances, et dans les Centres de Nutrition Parentérale A Domicile du CHU de Lille.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adel



23	12	0974

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES FINANCES ABONNEMENTS TELEPHONIQUES - BATELIERS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC des abonnements téléphoniques et de télévision proposés aux patients des Bâteliers (EHPAD, Long Séjour...) comme suit :

Prestations	Tarif en euros
Téléphone : Mise en service d'une ligne téléphonique directe avec gratuité des communications métropolitaines	4,72 €
Unités téléphoniques : Pour les appels à l'étranger et les numéros spéciaux (0 800), se rapprocher de l'accueil pour un crédit de communication proposé à partir de 2 € et par tranche de 1 €, les unités étant décomptées au tarif TTC suivant :	0,13 € la minute

ARTICLE 2 - Ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit 20%.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adjointe



23	12	0972
	100.000	0//2

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DE LA SECURITE CARTE D'ETABLISSEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 - De fixer pour l'année 2024, le tarif des cartes d'établissement

Désignation	Tarif en euros
Personnel CHU de Lille :	
Renouvellement en cas de perte (à compter de la première	20,00
fois) ou de vol (à compter de la seconde fois)	
Prestataires extérieurs :	
Délivrance de la carte initiale	49,00
Prestataires extérieurs :	
Renouvellement en cas de perte (à compter de la première	49,00
fois) ou de vol (à compter de la seconde fois)	

ARTICLE 2 - Ce tarif n'est pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction de la Sécurité et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adjointe



RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DE LA SECURITE PARKINGS VISITEURS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort :

Vu l'Article L113-7 de la loi Consommation n°2014-344 du 17 mars 2014 qui oblige tout exploitant de parc de stationnement à appliquer au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à 12 heures et payées à la durée, une tarification par pas de 15 minutes ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille :

DECIDE:

ARTICLE 1 - De fixer pour l'année 2024, le tarif TTC du parking visiteurs comme suit :

• Patients (hospitalisés, hospitalisés en ambulatoire, urgence) :

> Forfait : 3€/24h

- Visiteurs et patients en consultation :
 - par accès sur le parc de stationnement (dans la limite de 24 heures)

Durée	Tarifs en euros	Taux de T.V.A
De 0mn à 15mn	-	
De 15mn à 30mn	-	
De 30mn à 45mn	0,50	20%
De 45mn à 1h	1,00	20%
De 1h à 1h15	1,80	20%
De 1h15 à 1h30	2,60	20%
De 1h30 à 1h45	2,80	20%
De 1h45 à 2h	3,00	20%
De 2h à 2h15	3,30	20%
De 2h15 à 2h30	3,60	20%
De 2h30 à 2h45	3,80	20%

De 2h45 à 3h	4,00	20%
De 3h à 3h15	4,30	20%
De 3h15 à 3h30	4,60	20%
De 3h30 à 3h45	4,80	20%
De 3h45 à 4h	5,00	20%
De 4h à 4h15	5,60	20%
De 4h15 à 4h30	6,20	20%
De 4h30 à 4h45	6,80	20%
De 4h45 à 5h	7,40	20%
De 5h à 5h15	8,00	20%
De 5h15 à 5h30	8,60	20%
De 5h30 à 5h45	9,20	20%
De 5h45 à 6h	9,80	20%
De 6h à 6h15	10,40	20%
De 6h15 à 6h30	11,00	20%
De 6h30 à 6h45	11,60	20%
De 6h45 à 7h	12,20	20%
De 7h à 7h15	12,80	20%
De 7h15 à 7h30	13,40	20%
De 7h30 à 7h45	14,00	20%
De 7h45 à 8h	14,60	20%
De 8h à 8h15	15,20	20%
De 8h15 à 8h30	15,80	20%
De 8h30 à 8h45	16,40	20%
De 8h45 à 9h	17,00	20%
De 9h à 9h15	17,60	20%
De 9h15 à 9h30	18,20	20%
De 9h30 à 9h45	18,80	20%
De 9h45 à 10h	19,40	20%
De 10h à 10h15	20,00	20%
De 10h15 à 10h30	20,60	20%
De 10h30 à 10h45	21,20	20%
De 10h45 à 11h	21,80	20%
De 11h à 11h15	22,40	20%
De 11h15 à 11h30	23,00	20%
De 11h30 à 11h45	23,60	20%
De 11h45 à 12h	24,20	20%
De 12h à 24h	24,80	20%

> Ticket perdu 24,80 euros :

Abonnement pour accompagnant de patient hospitalisé :

▶ 1 jour 3,00 euros > 3 jours 9.00 euros ➤ 5 jours 15,00 euros 21,00 euros

Abonnement au-delà de 15 jours d'hospitalisation : 5,00 euros/ semaine

Congrès:

ngrès :

Pour une journée : 13,00 euros (dans la limite de 24 heures)

➤ Pour une ½ journée : 6,60 euros (pour 6 heures)

• Mise à Disposition de Places de Stationnement :

Non nominatives : 426,00 euros par an
 Nominatives : 863,00 euros par an

ARTICLE 2 - Ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit 20%.

ARTICLE 3 – Les médecins de ville rendant visite à leurs patients bénéficient de la gratuité du parking sur présentation de leur carte professionnelle.

ARTICLE 4 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 5 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction de la Sécurité et à la Direction des Finances.

ARTICLE 6 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON Pour le Directeur Général

La Directrice Générale Adjointe



23 12 0978

DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUE LOCATION DE LA MAISON D'HOTES ET PRESTATIONS DE RESTAURATION AUX BATELIERS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE.

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC la location de la Maison d'hôtes et les prestations de restauration aux Bateliers :

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de TVA
Location de Salles Maison d'hôtes (inclus matériel de projection) Demi-journée Journée	221,66 443,32	20% 20%
Hébergement Chambre + Petit-déjeuner (par personne) Supplément accompagnant (chambre + petit déjeuner)	94,82 8,87	20% 20%

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de TVA
Autres prestations de restauration (Restaurant de l'Hôpital gériatrique les Bateliers) Boissons sans alcool Boissons alcoolisées	Prix d'achat affecté d'un coefficient multiplicateur de 3 arrondi au centime d'euro supérieur	10% 20%
Autres prestations de restauration (cafétéria centres sociaux)		
Caféterie et infusions Café petit modèle Café grand modèle Café décaféiné Dosette crème Cappuccino Chocolat chaud Thé divers parfums Soupes à la tomate, oignons, légumes	1,05 1,85 1,05 0,20 1,40 1,40 1,30 1,40	10% 10% 10% 10% 10% 10% 10%
Produits services froids Sandwich club Chips (petit sachet) Salade en boîte Friandises (bonbons,) Barres chocolatées Biscuits (barquettes fraise, madeleines,) Biscuits (pepito, pims,)	2,10 0,45 2,20 1,75 1,00 1,65 2,20	10% 10% 10% 10% 10% 10%
Petits services chauds (en-cas) Pizza Croque-monsieur, gaufre liégoise Quiche Hot dog Plats cuisinés appertisés (penne bolo,) Crêpe, beignet et autre gaufre 3 mini viénoiseries ou glace maison Pot de glace Cône glacé Bâtonnet glacé Glace liégeoise (café, chocolat,)	2,75 1,45 1,95 2,30 2,20 0,60 1,15 0,35 0,90 0,55 0,90	10% 10% 10% 10% 10% 10% 10% 10% 10%
Boissons Bière sans alcool Cidre Eau plate ou gazeuse Jus de fruit Boisson sans alcool	1,40 1,40 0,95 1,15 1,40	10% 20% 10% 10% 10%

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de TVA
Produits sans transformation	Prix d'achat TTC majoré de 30 % arrondi au 0,05 supérieur	10%

ARTICLE 2 – Ces tarifs sont soumis aux taux de TVA en vigueur, soit 10% ou 20% selon la nature de la prestation, comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Secrétaire Générale du Chu de Lille Anne GIRARD



23	12	0979

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUE PRESTATION CHAMBRE PARTICULIERE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE.

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC de la prestation « chambre particulière » comme suit :

Tarif en euros
62,00
30,00

ARTICLE 2 – Ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit : 20%.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adjointe



23	12	0975

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUE PRESTATION DE RESTAURATION AUX ACCOMPAGNANTS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille :

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs des prestations à destination des accompagnants comme suit :

Type de prestations	Tarifs en euros	
Petit Déjeuner Repas accompagnant (midi ou soir) Hébergement (lit accompagnant, petit- déjeuner inclus)	4,81 € 12,26 € 13,46 €	

ARTICLE 2 - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adjointe



23	12	0976
		0,,0

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUE PRESTATIONS DE RESTAURATION DU PERSONNEL DU CHU ET AU POINT DE VENTE A EMPORTER

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD ;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC des prestations de restauration du personnel de l'Etablissement dans les restaurants comme suit :

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de T.V.A
epas proposés dans les restaurants du personnel CHU de LILLE :		
Boisson standard (eau plate ou pétillante 50cl)	0,69	10%
Boisson classique sucrée ou édulcorée	1,04	10%
Boisson élaborée sucrée ou édulcorée	1,56	10%
Hors d'œuvre ou salad'bar sans protidique en ravier ou	1,04	10%
contenant 22cl/ potage Hors d'œuvre ou salad'bar avec protidique en ravier ou	1,38	10%
contenant 22cl Hors d'œuvre ou potage élaboré/ produits gamme supérieure	1,56	10%
Légumes ou crudités sans protidique en grande assiette ou contenant 82cl	2,31	10%
Viande, poisson ou protéine végétale sans garniture	1,86	10%
Légumes ou crudités avec protidique en grande assiette ou	3,87	10%
contenant 82cl		
Légumes ou crudités avec protidique élaboré en grande assiette ou contenant 82cl	4,99	10%
Fromage standard (libre-service 1 part)	0,69	10%
Fromage classique (libre-service 2 parts)	1,04	10%
Fromage élaboré	1,56	10%
Dessert'bar 22cl	1,04	10%
Dessert'bar élaboré 22cl		10%
	1,56	
Dessert'bar 82cl	3,87	10%
Dessert'bar élaboré 82cl	5,20	10%
Dessert standard (yaourt, compote)	0,69	10%
Dessert classique (pâtisserie à l'unité)	1,04	10%
Dessert élaboré (laitage bio ou fermier, pâtisserie) ou ravier dessert'bar	1,56	10%
Fruit en corbeille	0,69	10%
Fruit classique (pastèque, raisin, bio) ou de saison	1,04	10%
Glace individuelle classique	1,04	10%
Glace individuelle élaborée	1,56	10%
Surplus salad'bar ou dessert'bar	0,65	10%
Sandwich standard (1 composant)	3,66	10%
Sandwich classique (2 composants)	3,87	10%
Sandwich élaboré (pains spéciaux, bagnats, panini)	5,19	10%
Chips, biscuits apéritifs	0,69	10%
Confiserie (kinder bueno, twix)	1,04	10%
Pain boule (premier gratuit pour les consommateurs du self)	0,35	10%
Pain tranché (2 tranches) (gratuit pour les consommateurs du self)	0,07	10%
Beurre 10gr (premier gratuit pour les consommateurs du self)	0,10	10%
Contenant réutilisable avec couvercle (22cl)	2,20	20%
Contenant réutilisable avec couvercle (82cl)	5,20	20%

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de T.V.A	
Prestations de réception Maison d'hôtes :			
Repas, café (service compris)			
Menu de travail uniquement à la maison d'hôtes	26,24	10%	
Menu invité uniquement à la maison d'hôtes	36,38	10%	
Plateau repas type « avion »	17,66	10%	
Repas sandwich élaboré avec eau/ fruit/ produit laitier	9,16	10%	
Repas salade élaboré avec eau/ fruit/ produit laitier	11,45	10%	
Cocktails de départ :			
Pour 5 pièces :			
Champagne	13,75	20%	
Méthode champenoise	11,83	20%	
Sans alcool	11,07	10%	
Pour 8 pièces :			
Champagne	19,60	20%	
Méthode champenoise	17,68	20%	
Sans alcool	16,92	10%	
Buffet Croquembouche (min. 20 personnes/ 12 pièces)	23,82	10%	
Café biscuit	1,76	10%	
Café viennoiserie	2,93	10%	
Menu de travail (livré Maison d'hôtes)	4,56		
Autres prestations sur devis	multiplicateur de 2	Prix d'achat affecté d'un coefficient multiplicateur de 2 arrondi au centime d'euro supérieur	
Heure de service par serveur :	44,26	20%	

ARTICLE 2 – Ces tarifs sont soumis aux taux de TVA en vigueur, soit 10% ou 20% selon la nature de la prestation, comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La secrétaire Générale du Chu de Lille Anne GIRARD



23	12	0977
		0///

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUE REPAS PROPOSES AUX PERSONNES EXTERIEURES DU CHU

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC des prestations de restauration à des tiers extérieurs dans les restaurants comme suit :

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de T.V.A
Repas proposés dans les restaurants du personnel aux personnes extérieures au CHU de LILLE :		
Boisson standard (eau plate ou pétillante 50cl) Boisson classique sucrée ou édulcorée Boisson élaborée sucrée ou édulcorée	1,11 1,95 2,77	10% 10% 10%
Hors d'œuvre ou salad'bar sans protidique en ravier ou contenant 22cl	1,11	10%
Hors d'œuvre ou salad'bar avec protidique en ravier ou contenant 22cl	1,95	10%
Hors d'œuvre élaboré/ produits gamme supérieure	2,77	10%
Légumes ou crudités sans protidique en grande assiette ou contenant 82cl	4,38	10%
Viande, poisson ou protéine végétale sans garniture	3,82	10%
Légumes ou crudités avec protidique en grande assiette ou	8,20	10%
contenant 82cl	0,20	1070
Légumes ou crudités avec protidique élaboré en grande assiette ou contenant 82cl	9,59	10%
Fromage standard (libre-service 1 part)	1,11	10%
Fromage classique (libre-service 2 parts)	1,95	10%
Fromage élaboré	2,77	10%
Tromage classic	2,,,,	1070
Dessert'bar 22cl	1,95	10%
Dessert'bar élaboré 22cl	2,77	10%
Dessert'bar 82cl	8,20	10%
Dessert'bar élaboré 82cl	9,59	10%
Dessert standard (yaourt, compote)	1,11	10%
Dessert classique (pâtisserie à l'unité)	1,95	10%
Dessert classique (patisserie à l'unite) Dessert élaboré (laitage bio ou fermier, pâtisserie) ou ravier	2,77	10%
dessert'bar	2,//	10%
Fruit en corbeille	1,11	10%
Fruit en corbeine Fruit classique (pastèque, raisin, bio) ou de saison	1,95	10%
Fruit classique (pasteque, faisili, bio) ou de saisoit	1,73	10%
Glace individuelle classique	1,95	10%
Glace individuelle élaborée	2,77	10%
Glace mulviduene claboree	2,77	1070
Surplus salad'bar ou dessert'bar	0,92	10%
Sandwich standard (1 composant)	4,29	10%
Sandwich standard (1 composants)	5,42	10%
Sandwich classique (2 composants) Sandwich élaboré (pains spéciaux, bagnats, panini)	9,59	10%
Sandyvien clabore (pains specially, pagitals, pariini/	,,,,,	10/0
Chips, biscuits apéritifs	1,11	10%
Confiserie (kinder bueno, twix)	1,96	10%
	_,, _	
Pain boule (premier gratuit si consommation d'un repas)	0,35	10%
Pain tranché (2 tranches)	0,07	10%
Beurre 10gr	0,10	10%
··		_3,•
Contenant réutilisable avec couvercle (22cl)	2,40	20%
Contenant réutilisable avec couvercle (82cl)	5,23	20%
		_ 2•

Type de prestations	Tarifs en euros	Taux de T.V.A
Prestations de réception		
Damas anti lacurias comunis)		
Repas, café (service compris) Menu de travail uniquement à la maison d'hôtes	32,80	10%
Menu invité uniquement à la maison d'hôtes	45,42	10%
Plateau repas type « avion »	25,22	10%
Repas sandwich élaboré avec eau/fruit/produit laitier	13,08	10%
·	16,35	10%
Repas salade élaboré avec eau/fruit/produit laitier	10,35	10%
Buffets		
Croquembouche (min 20 personnes/ 12 pièces)	35,73	10%
Autres prestations sur devis	Prix d'achat affecté	10%
	d'un coefficient	
	multiplicateur de 3	
	arrondi au centime	
	d'euro supérieur	
Collations, cocktails et plateaux repas		
Forfait livraison pour moins de 30 personnes	16,52	20%
Café		
. sans viennoiserie	2,21	10%
. avec viennoiserie	3,66	10%
1. 1. (0. ()		
Autres cocktails (8 pièces)	00.00	0004
Champagne	29,39	20%
Méthode Champenoise	26,51	20%
Sans alcool	25,38	10%
Frais de mise à disposition de personnel		
Tarif horaire	44,26	20%
Tall Holding	1-1,20	2070

ARTICLE 2 – Ces tarifs sont soumis aux taux de TVA en vigueur, soit 10% ou 20% selon la nature de la prestation, comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Secrétaire Générale du Chu de Lille Anne GIRARD



23 12 0985

DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 HOPITAL HURIEZ - CENTRE DES LASERS ACTES HORS NOMENCLATURE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 :

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 - De fixer pour l'année 2024, les tarifs des actes hors nomenclature comme suit :

Prestations	Tarifs en euros
Couperose traité par Laser – Traitement étendu	125,00
Couperose traitée par Laser – Traitement localisé/ retouches	65,00
Couperose traitée par Laser – Lésion unique	35,00

ARTICLE 2 - Ces tarifs sont soumis à la TVA.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée au Centre des Lasers de l'Hôpital Huriez et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Généra La Directrice Générale Adjoir



23 12 0983

RELATIVE AUX TARIFS 2024 HOPITAL HURIEZ - SERVICE D'OPHTALMOLOGIE FORFAIT D'ADAPTATION DE LENTILLES POUR ADULTES ET ENFANTS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs pour des actes hors nomenclature relatifs à des actes non remboursés pour l'adaptation de lentilles :

Actes	Tarifs en euros
Forfait d'adaptation aux lentilles Enfants	144,00€
Forfait d'adaptation aux lentilles Adultes	181,00€

ARTICLE 2 - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée au service d'Ophtalmologie de l'Hôpital Huriez et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrico Géneralo Adjointe



23	12	0984
23	14	0704

RELATIVE AUX TARIFS 2024 HOPITAL HURIEZ - SERVICE D'OPHTALMOLOGIE IMPLANTS POUR LA CHIRURGIE REFRACTIVE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la décision n° 19-12-1034 du 12 décembre 2019 relative aux tarifs 2020 des implants pour la chirurgie réfractive du service d'ophtalmologie ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De maintenir pour l'année 2024, les tarifs des implants utilisés pour la chirurgie réfractive de la cataracte comme suit :

Actes	Tarifs en euros
- Correction d'astigmatisme avec un implant SN - AT	115,00
- Correction d'astigmatisme avec un implant AT Torbi 700M	159,00
- Correction multifocale avec un implant Restor	522,00
- Correction multifocale avec un implant micro F	250,00
- Correction multifocale avec un implant AT Lisa 809M	117,00

ARTICLE 2 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs applicables aux actes hors nomenclature de chirurgie réfractive par Laser Excimer comme suit :

actectomie réfractive (PKR)			840,00
nt de la presbytie			1 036,00
actectomie réfractive (PKR)	avec	carte	938,00
trique			
2	nt de la presbytie actectomie réfractive (PKR) étrique	nt de la presbytie actectomie réfractive (PKR) avec	nt de la presbytie actectomie réfractive (PKR) avec carte

ARTICLE 3 - Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

ARTICLE 4 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du C.H.U. de Lille.

ARTICLE 5 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée au service d'Ophtalmologie de l'Hôpital Huriez et à la Direction des Finances.

ARTICLE 6 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Pour le Directeur **Cénérai**c BOIRON La Directrice Générale Adjointe



23 12 0986

DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 HOPITAL LES BATELIERS SEANCES DE GYM AQUATIQUE ET REEDUCATION DES TROUBLES DE L'EQUILIBRE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE.

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC des séances de gymnastique aquatique et de rééducation des troubles de l'équilibre comme suit :

Prestations	Tarifs en euros
Forfait annuel 1 personne, payable en 3 fois (3 x 97€)	292,00
Inscription en cours d'année, à partir du 01/05	194,00
Inscription en cours d'année, à partir du 01/09	97,00

ARTICLE 2 – Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de non-participation à une séance, quel que soit le motif de l'absence.

ARTICLE 3 - Les tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit : 20%.

ARTICLE 4 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 5 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée au bureau de gestion des hospitalisés et consultants externes – Régie de l'Hôpital Gériatrique « Les Bateliers » et à la Direction des Finances.

ARTICLE 6 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Général Adjointe



23	12	0982

RELATIVE AUX TARIFS 2024 INSTITUT GERNEZ RIEUX CARTES DE PHOTOCOPIES DANS LES CENTRES DE DOCUMENTATION

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC des cartes photocopies dans les Centres de Documentation comme suit :

Cartes photocopies	Tarifs en euros (TTC)	
Carte de 20 photocopies	5,20 (0,26 par page)	
Carte de 50 photocopies	9,40 (0,19 par page)	
Carte de 100 photocopies	16,60 (0,17 par page)	

ARTICLE 2 - Ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit 20%.

ARTICLE 3 – La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à l'Institut Gernez Rieux et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adj**Firété**eric BOIRON



RELATIVE AUX TARIFS 2024 INSTITUT GERNEZ RIEUX FRAIS D'HEBERGEMENT DE L'INTERNAT

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort :

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC d'hébergement de l'internat de L'Institut Gernez Rieux comme suit :

	Personnes concernées	Tarifs en euros	TVA
•	Frais de dossier pour une demande d'hébergement	48,00	0%
	CHAMBRES:		
	Hébergement, le mois (agent CHU demande institutionnelle)	143,00 le mois (pour les 3 premiers mois)	0%
	Hébergement, le mois (agent CHU demande institutionnelle)	190,00 le mois (au-delà du 3 ^{ème} mois)	0%
	Hébergement, le mois (Relations internationales à titre payant)	143,00 le mois	10%
	Hébergement, le mois (Etudiant)	190,00 le mois	0%
	Chambre, le mois (hôte extérieur)	290,00 le mois	10%
	Chambre, la nuit (hôte de passage)	37,00 la nuit	10%
	STUDIOS:		
	Studio (agent CHU)	295,00 le mois	0%
	Studio (Relations Internationales à titre payant)	295,00 le mois	10%
	Studio, le mois (hôte extérieur)	400,00 le mois	10%
	Studio, la nuit (hôte de passage)	47,00 la nuit	10%
	Frais de réfection des clés perdues	Coût de la réfection	
	Frais de remplacement de mobilier ou d'équipement	Coût d'achat	20%
	Frais résultant d'un défaut d'entretien du logement	Forfait : 50,00	20%

Le loyer du mois s'applique à compter du jour d'arrivée (Le tarif à la nuit est appliqué, à l'avantage du résident, si le total des nuitées est inférieur au tarif mois. La même condition est appliquée pour le mois du départ).

ARTICLE 2 – Les tarifs soumis au taux de TVA en vigueur soit 10% ou 20 % sont précisés dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à l'Institut Gernez Rieux et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

Pour le Directeur Général La Directrice Générale Adminte



23 12 0980

DECISION

RELATIVE AUX TARIFS 2024 INSTITUT GERNEZ RIEUX FRAIS DE LOCATIONS DES LOCAUX ET DE MATERIEL AUDIOVISUEL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article L.162-1-7 du Code de la Sécurité Sociale relatif à l'activité hors nomenclature ;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024 ;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 – De fixer pour l'année 2024, les tarifs TTC de location des locaux et de matériel audiovisuel comme suit :

Locaux	Tarifs en euros	
Amphithéâtre A (466 places)	1 600,00	
Amphithéâtre B (120 places)	400,00	
Amphithéâtre C (200 places)	660,00	
Salle des Commissions	660,00	
Salle de cours 10 à 50 personnes	175,00	
Salle de réunion jusqu'à 10 personnes	120,00	
Salle polyvalente 1	215,00	
Salle polyvalente 2	215,00	
Salle polyvalente 3	215,00	
Salle de simulation du CFARM (à la journée)	370,00	
Cabine de simulation du CFARM (à la journée)	185,00	
Matériel	Tarifs en euros	
Vidéoprojecteur Amphithéâtre A	710,00	

Vidéoprojecteur Amphithéâtre B	225,00	
Vidéoprojecteur Amphithéâtre C	310,00	
Vidéoprojecteur mobile	70,00	
Ordinateur portable	75,00	
Flèche à laser	35,00	
Micro HF à la main (maximum deux)	65,00	
Mise à disposition de personnel, vacation de	Tarif en euros	
3 heures		
Technicien audiovisuel du lundi au vendredi	155,00	
Technicien audiovisuel week-end et jour férié	195,00	
Personnel d'entretien du lundi au vendredi	125,00	
Personnel d'entretien week-end et jour férié	160,00	
Autres prestations	Tarifs en euros	
Autres prestations de location de locaux de		
l'Institut Cœur Poumon :	l l	
Salle de réunion max. 50 pax en théâtre	175,00	
Salle de conférence 149m² max, 130 pax en	540,00	
théâtre		
Bibliothèque 179m² max, 100 pax en théâtre	550,00	

ARTICLE 2 - Ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur, soit 20%.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à l'Institut Gernez Rieux et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

Frédéric BOIRON

RARH Général

CHU de LIIIE



23	12	0973

RELATIVE AUX TARIFS 2024 DIRECTION DES FINANCES PRESTATIONS MULTIMEDIA

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de Santé Publique relatif aux compétences du Directeur Général;

Vu l'article R.6145-1 et suivants du Code de Santé Publique relatifs à l'EPRD;

Vu l'article R.162-32-2 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux prestations de confort ;

Vu la concertation en Directoire du 11 décembre 2023 relative à l'EPRD 2024;

Vu le décret du Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de Directeur Général du CHU de Lille ;

DECIDE:

ARTICLE 1 - De fixer pour l'année 2024, les prestations multimédia comme suit :

	du 1 ^{er} au	A partir du	A partir du
	14 ^{ème} jour	15 ^{ème} jour	2 ^{ème} mois
Tarif MultiMedia : (Téléphone + Télévision + Internet) :	6,60 €	4,57 €	65,02 €
	par jour	par jour	par mois
Unités téléphoniques en dehors des communications incluses dans les forfaits pour les appels à l'étranger et les Numéros spéciaux (0 800 par exemple) : un crédit de communication est proposé à partir de 1€ et par tranche de 1€, les unités étant décomptées au tarif TTC suivant :	0,13 € / minute		

Le tarif multimédia est payable d'avance et la durée de la prestation fournie par jour est de 24 heures à compter de l'activation du service.

Les crédits téléphoniques sont disponibles jusqu'à la sortie du patient.

La sortie n'est considérée comme définitive que 6 jours après le départ du patient. En cas de retour, les prestations sont considérées comme ayant été suspendues pendant son absence.

En cas de permission accordée par le corps médical supérieure à 24 heures, les prestations sont prolongées pour une durée équivalente à la permission.

Les prestations ne sont remboursables que dans les cas suivants :

- Annulation du séjour,
- Non fonctionnement des services proposés.

Le remboursement peut prendre la forme d'une prolongation des prestations ou d'un report, dans le cas d'une reprogrammation du séjour dans les 6 jours.

Une prestation comportant les chaînes de la Télévision NT et la chaîne interne du CHRU est offerte dans les seules situations suivantes :

- Personne en difficulté (uniquement sur signalement par le "Service Social auprès des Patients du CHU"),
- Détenus.

La demande d'une autre prestation entraîne l'application des tarifs de base dans leur intégralité. Elle ne peut pas être acceptée pour les détenus.

Le tarif multimédia est inclus pour les Patients bénéficiant d'une Prestation de Chambre Particulière (62€ avec nuitée, et 30€ sans nuitée) lorsque celle-ci est équipée d'un Terminal Multimédia et pour la durée effective de cette prestation.

ARTICLE 2 - Ces tarifs s'entendent TTC et sont soumis à TVA au taux en vigueur, soit 20%.

ARTICLE 3 - La présente décision sera transmise sans délai au Comptable du CHU de Lille.

ARTICLE 4 – La présente décision sera portée à la connaissance du personnel et/ou des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction des Prestations Hôtelières et Logistique et à la Direction des Finances.

ARTICLE 5 - La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Lille, le 12 décembre 2023

ale Adjointe

Frédéric BOIRON

A. BIZOUX-COFFIGNIER

Pour le Directeur Général

La Directrice Gene



Service SAP « Services à la Personne »

ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP408027696

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LECLERC (Georges-François);

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord;

Vu l'Arrêté du 19 septembre 2023 portant modification de la subdélégation de signature de M. Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Nord (délégation générale);

Vu l'arrêté de renouvellement d'agrément qualité accordé à l'organisme DOM EPI, sis 8 rue Léon Lagrange – 59440 Avesnes-sur-Helpe, du 05/10/2011, pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2011;

Vu la Loi n°2015-1776 du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu l'arrêté d'autorisation implicite délivré par le président du Conseil Départemental du Nord pour une durée de 15 ans, à compter du 14/09/2011, soit jusqu'au 13/09/2026;

Vu la demande de déclaration déposée par M. Daniel BRUCHHAUSER, directeur, pour l'organisme DOM EPI, sis 8 Rue Léo Lagrange – 59440 Avesnes-sur-Helpe, par mail du 22/11/2023 ;

Le préfet

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Nord-Valenciennes, le 22/11/2023 par M. Daniel BRUCHHAUSER, en qualité de dirigeant, pour l'organisme DOM EPI dont l'établissement principal est situé 8 rue Léon Lagrange 59440 Avesnes-sur-Helpe et enregistré sous le N° SAP408027696 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

Entretien de la maison et travaux ménagers
 Petits travaux de jardinage
 Travaux de petit bricolage
 Livraison de courses à domicile
 Assistance administrative à domicile
 Accompagnement des personnes
 Présentant une invalidité temporaire
 Mode d'intervention prestataire
 Mode d'intervention prestataire
 Mode d'intervention prestataire
 Mode d'intervention prestataire

Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation du conseil départemental :

• Conduite de véhicule des PA/PH Mode d'intervention prestataire (59)

Accompagnement des PA/PH
 Dans leurs déplacements
 Mode d'intervention prestataire (59)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du 22/11/2023, jour du dépôt de la demande de déclaration, sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

En application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du Nord-Valenciennes ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif LILLE.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif LILLE peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Valenciennes, le 29/12/2023

Pour le Préfet et par délégation Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFILEN



Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord



Service SAP « Services à la Personne » SAP-2023-226 ddets-sap-valenciennes@nord.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP982495715

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. LECLERC (Georges-François);

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel RICHARD, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Emilie MAMCARZ, de M. Olivier BAVIERE et de M. Jacques TESTA, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'Arrêté du 19 septembre 2023 portant modification de la subdélégation de signature de M. Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Nord (délégation générale);

Vu la demande de déclaration déposée par l'organisme LOUVET Vanessa, sis 100 Rue de Luneville 59500 DOUAI, le 18/12/2023 ;

Le préfet

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Nord-Valenciennes, le 18/12/2023 par Mme LOUVET Vanessa en qualité de dirigeante, pour l'organisme LOUVET Vanessa dont l'établissement principal est situé 100 Rue de Luneville 59500 DOUAI et enregistré sous le N° SAP982495715 pour les activités suivantes :

• Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)

.../...

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

En application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur du Nord-Valenciennes ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif LILLE.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif LILLE peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Valenciennes, le 29/12/2023

Pour le Préfet et par délégation Le responsable du service inclusion

Brahim BOUKFILEN



Direction départementale de la protection des populations

DÉCISION n°2024-01 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Le directeur départemental de la protection des populations

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles :

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2023 nommant monsieur Frédéric PIRON, inspecteur général de santé publique vétérinaire, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2021 portant nomination de madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directrice départementale adjointe de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2023 portant désignation et délégation de signature à monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental de la protection des populations du Nord ;

DÉCIDE :

Article 1: Délégation de signature est donnée à madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directrice adjointe, pour signer les actes relevant de la compétence de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Nord dans les domaines d'activité énumérés aux articles 1, 3, 4, 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est donnée, pour valider les actes relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans le domaine d'activité « Ordonnancement secondaire » aux articles 3, 4, 5 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans le cadre de l'application CHORUS et à signer les ordres de payer correspondant à :

- Nathalie FILIPPI, secrétaire administrative,
- Barbara BOUTELOU, adjointe administrative.

Cette délégation est limitée à la validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes non fiscales ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus.

<u>Article 3</u>: Délégation de signature est donnée, dans le domaine d'activité « administration générale » énuméré à l'article 1 alinéa 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, uniquement pour l'octroi des congés des agents placés sous leurs responsabilités, respectivement à :

- Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service,
- Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service,
- Ayate BOUHSINA, inspectrice de la santé publique vétérinaire, coordonnatrice abattoirs.
- Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Amandine RICHARD, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
- Olivier MOULAY, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Carine ROSILLETTE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Maxime VANHOUTTE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service,
- Stéphanie BORREL, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
- Véronique DEWEZ, inspectrice expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe au chef de service,
- François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
- Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.

<u>Article 4</u>: Délégation est donnée, pour signer les actes suivants relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans les domaines d'activités 2) à 15) énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- Pour les domaines d'activité 2) à 11) visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service
 - Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
 - Ayate BOUHSINA,, inspectrice de la santé publique vétérinaire, coordonnatrice abattoirs,
 - François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
 - Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Pour le domaine d'activité 10) à :
 - Abderrahmane SISALAH, vétérinaire inspecteur, responsable de cellule;
- Pour les domaines d'activité 12) et 13) visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :
 - François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
 - Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.
 - Vincent LEFEBVRE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de cellule,

- Pour le domaine d'activité 14) visé dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :
 - Amandine RICHARD, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
 - Olivier MOULAY, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service,
 - Carine ROSILLETTE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service,
 - Maxime VANHOUTTE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service,
 - Stéphanie BORREL, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
 - Véronique DEWEZ, inspectrice expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe au chef de service,
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service,
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service,
 - Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Pour le domaine d'activité 15) visé dans l'arrêté préfectoral susvisé, à l'exception des décisions relatives à la transaction pénale, respectivement à :
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service,
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service,
 - Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
 - Ayate BOUHSINA, inspectrice de la santé publique vétérinaire, coordonnatrice abattoirs,
 - François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
 - Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.

<u>Article 5</u>: Monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental de la protection des populations du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 2 janvier 2024

Le directeur départemental de la protection des populations du Nord,

signé

Frédéric PIRON



Direction départementale de la protection des populations

DÉCISION n°2024-01 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Le directeur départemental de la protection des populations

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles :

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2023 nommant monsieur Frédéric PIRON, inspecteur général de santé publique vétérinaire, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2021 portant nomination de madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directrice départementale adjointe de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2023 portant désignation et délégation de signature à monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental de la protection des populations du Nord ;

DÉCIDE :

Article 1: Délégation de signature est donnée à madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directrice adjointe, pour signer les actes relevant de la compétence de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Nord dans les domaines d'activité énumérés aux articles 1, 3, 4, 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est donnée, pour valider les actes relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans le domaine d'activité « Ordonnancement secondaire » aux articles 3, 4, 5 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans le cadre de l'application CHORUS et à signer les ordres de payer correspondant à :

- Nathalie FILIPPI, secrétaire administrative,
- Barbara BOUTELOU, adjointe administrative.

Cette délégation est limitée à la validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes non fiscales ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus.

<u>Article 3</u>: Délégation de signature est donnée, dans le domaine d'activité « administration générale » énuméré à l'article 1 alinéa 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, uniquement pour l'octroi des congés des agents placés sous leurs responsabilités, respectivement à :

- Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service,
- Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service,
- Ayate BOUHSINA, inspectrice de la santé publique vétérinaire, coordonnatrice abattoirs.
- Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Amandine RICHARD, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
- Olivier MOULAY, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service
- Carine ROSILLETTE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service
- Maxime VANHOUTTE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service,
- Stéphanie BORREL, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
- Véronique DEWEZ, inspectrice expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe au chef de service,
- François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
- Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.

<u>Article 4</u>: Délégation est donnée, pour signer les actes suivants relevant de la compétence de la DDPP du Nord dans les domaines d'activités 2) à 15) énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- Pour les domaines d'activité 2) à 11) visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service
 - Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
 - Ayate BOUHSINA,, inspectrice de la santé publique vétérinaire, coordonnatrice abattoirs,
 - François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
 - Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Pour le domaine d'activité 10) à :
 - Abderrahmane SISALAH, vétérinaire inspecteur, responsable de cellule;
- Pour les domaines d'activité 12) et 13) visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :
 - François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
 - Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.
 - Vincent LEFEBVRE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de cellule,

- Pour le domaine d'activité 14) visé dans l'arrêté préfectoral susvisé, respectivement à :
 - Amandine RICHARD, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
 - Olivier MOULAY, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service,
 - Carine ROSILLETTE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de service,
 - Maxime VANHOUTTE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjoint au chef de service,
 - Stéphanie BORREL, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service,
 - Véronique DEWEZ, inspectrice expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe au chef de service,
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service,
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service,
 - Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
- Pour le domaine d'activité 15) visé dans l'arrêté préfectoral susvisé, à l'exception des décisions relatives à la transaction pénale, respectivement à :
 - Annette GUERIN-BOURGEOIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de service,
 - Julie PONCET, vétérinaire inspecteur contractuelle, adjointe au chef de service,
 - Amaury FONTAINE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service,
 - Ayate BOUHSINA, inspectrice de la santé publique vétérinaire, coordonnatrice abattoirs,
 - François MASSAER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service,
 - Thomas LANDORIQUE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.

<u>Article 5</u>: Monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental de la protection des populations du Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 2 janvier 2024

Le directeur départemental de la protection des populations du Nord,

signé

Frédéric PIRON



DÉCISION n°2024-02 DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE et REPRÉSENTATION

pour prononcer les mesures et les sanctions administratives prévues par le livre V du code de la consommation et pour transiger certaines contraventions et certains délits prévus aux Livres I, II, III et IV du code de commerce

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU NORD

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L.521-3, L.521-3-1 et R.521-1, L.522-1 et R.522-1, ainsi que L.523-1 et R. 523-1 ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.310-6-1, L.470-2 et R.470-2, L.490-5 et R. 490-8,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2023 nommant monsieur Frédéric PIRON, inspecteur général de santé publique vétérinaire, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2021 portant nomination de madame Catherine MAINGUET, directrice départementale de 2e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en qualité de directrice départementale adjointe de la protection des populations du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2023 portant désignation et délégation de signature à monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental de la protection des populations du Nord ;

DÉCIDE:

Article 1^{er}: Madame Catherine MAINGUET, directrice départementale adjointe, est désignée comme représentant du directeur départemental de la protection des populations du Nord, pour prononcer des injonctions administratives prévues aux articles L.521-3 et L.521-3-1 du code de la consommation, des sanctions administratives prévues par l'article L.522-1 du même code, et pour transiger dans le cadre de certaines contraventions ou délits prévus aux Livres I, II, III et IV du code de la consommation, et aux livres III et IV du code de commerce.

95, boulevard Carnot - CS 70010 - 59 046 LILLE Cedex

Courriel : ddpp@nord.gouv.fr

Tél.: 03 28 07 22 00 - Fax: 03 28 07 22 01

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine MAINGUET, directrice départementale adjointe de la protection des populations du Nord, la délégation de signature ou la représentation prévue au code de la consommation et au code de commerce, pour prononcer des injonctions administratives prévues aux articles L.521-3 et L.521-3-1 du code de la consommation, des sanctions administratives prévues par l'article L.522-1 du même code, et pour transiger dans le cadre de certaines contraventions ou délits prévus aux Livres I, II, III et IV du code de la consommation, et aux livres III et IV du code de commerce, est dévolue à :

- madame Stéphanie BORREL, cheffe du service protection économique des consommateurs et régulation.
- madame Amandine RICHARD, cheffe du service qualité et sécurité des produits industriels,
- madame Carine ROSILLETTE, cheffe du service qualité et loyauté des aliments.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de madame Catherine MAINGUET et du chef de service concerné, la délégation ou la représentation prévue à l'article 1^{er} est dévolue à :

- madame Véronique DEWEZ, adjointe de la cheffe du service protection économique des consommateurs et régulation
- monsieur Olivier MOULAY, adjointe de la cheffe du service qualité et sécurité des produits industriels,
- monsieur Maxime VANHOUTTE, adjoint de la cheffe du service qualité et loyauté des aliments.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 2 janvier 2024

Le directeur départemental de la protection des populations du Nord

Signé

Frédéric PIRON

95, boulevard Carnot - CS 70010 - 59 046 LILLE Cedex

Courriel : ddpp@nord.gouv.fr

Tél.: 03 28 07 22 00 - Fax: 03 28 07 22 01

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable public, responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de LILLE 2

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Willy PANI NCHANWOU, Inspecteur, adjoint au SIP de Lille 2, à l'effet de signer :

- 1°) <u>en matière de contentieux fiscal d'assiette</u>, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;
- 2°) <u>en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement,</u> les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **60 000 €** ;
- 5°) <u>les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant</u>;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) <u>les décisions relatives aux demandes de délai de paiement</u>, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **15 000 €** ;
- 8°) <u>l'ensemble des actes relatifs au recouvrement</u>, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

- 1°) <u>en matière de contentieux fiscal d'assiette</u>, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;
- 2°) <u>en matière de gracieux fiscal d'assiette</u>, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-dessous :

Nom et prénom des	grade	grade Limite	
agents		des décisions	des décisions
		contentieuses	gracieuses
PANI NCHANWOU Willy	Inspecteur	60 000 €	60 000 €
AMIOT Emmanuel	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BINON Véronique	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BOULARAOUI Salima	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CRETON David	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
JEANNEY Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MARAMZIN Vanessa	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
T'HOOFT Denis	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TROUART Sylvie	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
ABDELLAOUI Sarah	Agent	2 000 €	-
BATAILLE Sandrine	Agent	2 000 €	-
BAUDELLE Meggy	Agent	2 000 €	2 000 €
BRUNEEL Christine	Agent	2 000 €	-
DELMOTTE Patrick	Agent	2 000 €	-
DILLIES Solange	Agent	2 000 €	-
RAMBAUX Aristide	Agent	2 000 €	-
VERDON Claude	Agent	2 000 €	
WERLY Ophélie	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) <u>en matière de gracieux fiscal de recouvrement,</u> les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) <u>les décisions relatives aux demandes de délai de paiement</u>, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) <u>l'ensemble des actes relatifs au recouvrement</u>, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
PANI NCHANWOU Willy	Inspecteur	60 000€	12 mois	15 000 €
BINON Véronique	Contrôleur principal	5 000 €	12 mois	10 000 €
TROUARTSylvie	Contrôleur principal	5 000 €	12 mois	10 000 €
MARTIN Geoffrey	Agent	2 000 €	12 mois	5 000 €
RAMBAUX Aristide	Agent	2 000 €	12 mois	5 000 €
TRAWINSKI Florence	Agent	2 000 €	12 mois	5 000 €
WERLY Ophélie	Agent	2 000 €	12 mois	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté prend effet au 2 janvier 2024.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du Nord.

A Lille le 02/01/2024

Le comptable public, responsable du Service des Impôts des Particuliers de Lille 2

Géraldine GRADELLE

Géraldine GRADELLE Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des Finances publiques Service de Gestion Comptable de Valenciennes Rue Raoul Follereau

BP 10439 59322 VALENCIENNES CEDEX

Téléphone : 03 27 44 13 66

 $\textbf{M\'el.}: \underline{sgc.valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr}$

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VALENCIENNES Service de Gestion Comptable (SGC) Rue Raoul Follereau – BP 10439 59322 VALENCIENNES CEDEX

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VALENCIENNES

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Je soussigné, Dominique BERNARD, nommé responsable du Service de Gestion Comptable de Valenciennes à compter du 1^{er} septembre 2022 par arrêté du 6 décembre 2021, fixe comme suit la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Article 1er: délégations générales et permanentes

- M. Dominique BERNARD, comptable public du Service de Gestion Comptable de Valenciennes, donne procuration générale et permanente à Madame Nicole DESMEDT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Monsieur Olivier CASTELLANO, inspecteur des finances publiques, avec mandat :
 - de gérer et d'administrer le Service de Gestion Comptable de Valenciennes;
 - d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous services sans exception;
 - de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quel que titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée;
 - d'exercer toutes poursuites et d'octroi de délais de paiement (dans la limite fixée en interne) ;
 - de signer les bordereaux de déclaration de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif ainsi que tous les documents relatifs aux procédures de redressement et de liquidations judiciaires des entreprises prévus par les articles L 620-1 et suivants du code du commerce;
 - d'ester en justice;
 - d'acquitter tous les mandats;
 - d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
 - de donner ou retirer quittance valable de toutes les sommes reçues ou payées;
 - de signer les récépissés, quittances ou décharges ;
 - de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration;





- de le représenter auprès des agents de La Poste pour toutes les opérations ;
- de représenter le comptable public auprès des régisseurs dans le cadre des opérations de contrôle et se faire remettre l'encaisse, les valeurs les documents comptables et pièces justificatives de la régie;
- de prendre l'engagement de ratifier tout ce que les mandataires du payeur auront pu faire en vertu de la présente procuration.

En conséquence, M. Dominique BERNARD donne pouvoir à Madame Nicole DESMEDT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Monsieur Olivier CASTELLANO, inspecteur des finances publiques, de passer tout actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service de Gestion Comptable de Valenciennes, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Article 2 : délégations spéciales

1 - Procuration spéciale en matière de représentation devant les tribunaux :

Madame Nicole DESMEDT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Monsieur Olivier CASTELLANO, inspecteur des finances publiques reçoivent procuration aux fins de :

- représenter M. Dominique BERNARD aux audiences des tribunaux ;
- donner reçu et signer toutes minutes ou autres documents relatifs à ces audiences ;
- argumenter, acquiescer et, d'une manière générale, procéder à tous actes nécessaires à l'accomplissement du mandat ainsi défini.
- 2 Procuration spéciale en matière de représentation aux conseils d'administration et autres instances consultatives :

Madame Nicole DESMEDT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Monsieur Olivier CASTELLANO, inspecteur des finances publiques reçoivent procuration aux fins de représenter M. Dominique BERNARD aux conseils d'administration et autres instances consultatives relevant du périmètre de compétence du Service de Gestion Comptable de Valenciennes.

3 – Procuration spéciale en cas d'absence des cadres A du SGC de Valenciennes

Mesdames Carole BEAURIEUX, Audrey COUDOUX, Pascale MATTON, contrôleuses principales des finances publiques ainsi que Pascal LEDUC, contrôleur principal des finances publiques reçoivent procuration aux fins de signer tous les actes relatifs à la gestion du SGC de Valenciennes à condition de n'en faire usage qu en cas d'empêchement, de ma part ainsi que de Madame Nicole DESMEDT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Monsieur Olivier CASTELLANO, inspecteur des finances publiques, sans qu'il soit cependant nécessaire de justifier de cet empêchement Un compte rendu devra en être fait auprès du responsable du SGC.

4 - Procuration spéciale en matière de procédures de redressement et de liquidation judiciaires des entreprises et de surendettement des particuliers

Madame Pascale MATTON, contrôleuse principale des finances publiques, Pascal LEDUC, contrôleur principal des finances publiques Madame Laurence COULON, contrôleuse des finances publiques et Monsieur Pascal DELOBELLE, contrôleur des finances publiques reçoivent procuration aux fins de signer:

- les bordereaux de déclaration de créances ainsi que tous les documents relatifs aux procédure de redressement et de liquidation des entreprises prévus par les articles L 620-1 et suivants du code du commerce ;
- les bordereaux de déclaration de créances ainsi que tous les documents relatifs aux procédure de surendettement des particuliers.





5 - Procuration spéciale en matière de dépense pour la signature des ordres de paiement :

Les personnes nommées ci-dessous reçoivent procuration pour signer les ordres de paiement afin de régulariser les opérations de dépense dans la limite fixée :

Nom & Prénom	Grade	Montant maxi par opération
BEAURIEUX Carole	Contrôleuse Principale	10.000 €
COUDOUX Audrey	Contrôleuse Principale	10.000 €
LEDUC Pascal	Contrôleur Principal	10.000 €
MATTON Pascale	Contrôleuse Principale	10.000 €
BRACAVAL Caroline	Contrôleuse 1ère classe	10.000 €
COULON Laurence	Contrôleuse 1ère classe	10.000 €
DELOBELLE Pascal	Contrôleur 1ère classe	10.000 €
MUNDUBELTZ Fabienne	Contrôleuse 1ère classe	10.000 €
CAPILLON Willy	Contrôleur 2ème classe	10.000 €
MARCANT Alexandre	Contrôleur 2ème classe	10.000 €

6 - Procuration spéciale en matière de délais de paiement

Les personnes nommées ci-dessous reçoivent procuration pour signer les délais de paiement dans la limite fixée et à l'exception des demandes formulées par les :

- élus locaux ;
- personnels territoriaux;
- personnels de la DGFIP
- conjoint, parents et alliés du mandataire.

Nom & Prénom	Grade	Montant maxi de la dette	Durée maximale des délais
BEAURIEUX Carole	Contrôleuse Principale	5 000 €	12 mois
COUDOUX Audrey	Contrôleuse Principale	5 000 €	12 mois
LEDUC Pascal	Contrôleur Principal	5 000 €	12 mois
MATTON Pascale	Contrôleuse Principale	5 000 €	12 mois
COULON Laurence	Contrôleuse 1ère classe	5 000 €	12 mois
DELOBELLE Pascal	Contrôleur 1ère classe	5 000 €	12 mois
HUGET Philippe	AAP 1ère classe	2 500 €	6 mois

7 - Procuration spéciale en matière d'acquit ainsi qu'en matière de délivrance de bordereaux de situation :

Nom & Prénom	Grade	
BEAURIEUX Carole	Contrôleuse Principale	
COUDOUX Audrey	Contrôleuse Principale	
LEDUC Pascal	Contrôleur Principal	
MATTON Pascale	Contrôleuse Principale	





BRACAVAL Caroline	Contrôleuse 1ère classe
COULON Laurence	Contrôleuse 1ère classe
DELOBELLE Pascal	Contrôleur 1ère classe
MUNDUBELTZ Fabienne	Contrôleuse 1ère classe
CAPILLON Willy	Contrôleur 2ème classe
MARCANT Alexandre	Contrôleur 2ème classe
COUSTENOBLE Caroline	Agente administrative principale de 1ère classe
DE SAINT GHISLAIN Marina	Agente administrative principale de 2ème classe
FOLCKE Lucas	Agent administratif principal de 2ème classe
GARDET Julie	Agente administrative principale de 2ème classe
HUGET Philippe	Agent administratif principal de 1ère classe

- Procuration spéciale en matière de signature des accusés de réception postaux et des colis : Cette procuration est délivrée à :

Nom & Prénom	Grade
BEAURIEUX Carole	Contrôleuse Principale
COUDOUX Audrey	Contrôleuse Principale
LEDUC Pascal	Contrôleur Principal
MATTON Pascale	Contrôleuse Principale
BRACAVAL Caroline	Contrôleuse 1ère classe
COULON Laurence	Contrôleuse 1ère classe
DELOBELLE Pascal	Contrôleur 1ère classe
MUNDUBELTZ Fabienne	Contrôleuse 1ère classe
CAPILLON Willy	Contrôleur 2ème classe
MARCANT Alexandre	Contrôleur 2ème classe
COUSTENOBLE Caroline	Agente administrative principale de 1ère classe
DE SAINT GHISLAIN Marina	Agente administrative principale de 2ème classe
FOLCKE Lucas	Agent administratif principal de 2ème classe
GARDET Julie	Agente administrative principale de 2ème classe
HUGET Philippe	Agent administratif principal de 1ère classe

A Valenciennes, le 2 janvier 2024

Le Comptable Public Dominique BERNARD



DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE GRAND LILLE EST

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Grand Lille Est

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1

Délégation de signature est donnée à

Monsieur Philippe SLABOLEPSZY, Inspecteur des finances publiques,

Madame Sabrina DEMOERSMAN, Inspectrice des finances publiques,

Monsieur Jean-Pierre DEGRAEVE, Inspecteur des finances publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Grand Lille Est, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Jean-Pierre DEGRAEVE Philippe SLABOLEPSZY Sabrina DEMOERSMAN	inspecteur inspecteur inspecteur	15 000 € 15 000 € 15 000 €	15 000 € 15 000 € 15 000 €	24 mois 24 mois 24 mois	60 000 € 60 000 € 60 000 €
Laurent BLAEVOET Olivier QUIQUE Fabrice FROMENT Bertrand JANKOWSKI Monique DEHEN Yohann ZBOROWSKI Sandra BACQUET	contrôleur principal contrôleur contrôleur principal contrôleur contrôleur contrôleur principal contrôleur contrôleur	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €	$\begin{array}{c} 10\ 000\ \in \\ \end{array}$	8 mois	30 000 €
Justine BROGNIEZ Nébia ZAOUI Benoît DUJARDIN Catherine COSTENOBLE Chloe BATAILLE Karim GUEMMAT Nagui KAHOUL	Agent administratif principal	2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 €	2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 €	8 mois 8 mois	10 000 € 2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du NORD.

Le présent acte prend effet au 02 janvier 2024

A Lille, le 02 janvier 2024

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Grand Lille Est,

Loetitia Jacquemin-Lorriaux

INSPECTEUR PRINCIPAL
LOS FINANCES PUBLICATION

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE ROUBAIX

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de ROUBAIX

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er Adjoint.

Délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle SCLIFFET**, inspectrice et **Mme Annissa EL FARES**, inspectrice, tous adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de ROUBAIX, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € :
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et les crédits d'impôts, dans la limite de 100 000€ par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant :
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € :
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Autres agents.

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Annissa EL FARES Isabelle SCLIFFET Emmanuelle SPEZZATTI Simon DHELLIN	Inspecteur	15 000 €	10 000 €	12 mois	50 000 €
Saadi BELKHERRARI Mathilde BOURBIAUX Annie DEFAUX David DEJANS Christelle DE SCHROONER Isabelle DUFERMONT Christine DUMONT Anthony KATTIYAVONG Matthieu LEFEBVRE Jean-Philippe LEMERCIER Sabrina LOUVET Caroline MOULY Sandrine PICHOFF Sébastien PINCHON Aurélien POIRIER Jean-Pierre RIBEAUCOURT Frantz SOWA Khalida TOUBAGHI Jimmy VAN-BIERVLIET Manon VEROVE	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
Guillaume ABRAHAM Nacira AMARA Pauline DEHETTE François DI LELLO Delphine DOYE Konrad WALLERAND Capucine FLAHAULT Perrine LETAILLEUR Grégoire PUFF Zaïa ZAIT	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	6 mois	2 000 €

Article 3 Effet

Le présent acte prendra effet au 1er janvier 2024.

Article 4 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Nord.

A Roubaix, le 02/01/2024

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Roubaix,

Michael MAREZ

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le Comptable Public, Responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de LILLE - 3

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV :

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L, 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE:

Article 1er

<u>Délégation de signature est donnée</u> à <u>M. Laurent THUEL</u>, Inspecteur Principal – Chargé de Mission, <u>Mme Christelle CERF</u>, Inspectrice, Adjointe au Responsable du SIP LILLE-3, <u>Mme Caroline DIENST</u>, Inspectrice, Adjointe au Responsable du SIP LILLE-3, <u>Mme Catherine VILLAIN</u>, Inspectrice, Adjointe au Responsable du SIP LILLE-3, à l'effet de signer :

- 1°) <u>en matière de contentieux fiscal d'assiette,</u> les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) <u>en matière de gracieux fiscal</u>, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) <u>les décisions relatives aux demandes de délai de paiement</u>, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;
- 6°) <u>l'ensemble des actes relatifs au recouvrement</u>, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

- 1°) <u>en matière de contentieux fiscal d'assiette</u>, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;
- 3°) <u>les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,</u> dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer.
- 5°) <u>l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations</u> de créances ,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	délais de	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
THUEL Laurent	Insp. Principal	60 000 €	60 000 €	12 mois	15 000 €
CERF Christelle	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	12 mois	15 000 €
DIENST Caroline	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	12 mois	15 000 €
VILLAIN Catherine	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	12 mois	15 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) <u>en matière de gracieux fiscal de **recouvrement**, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;</u>
- 2°) <u>les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,</u> dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer :
- 4°) <u>l'ensemble des actes relatifs au recouvrement</u>, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de palement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BERCKER Dominique	Contrôleur Principal	5 000 €	12 mois	10 000 €
MALBRANQUE Marjorie	Contrôleur Principal	5 000 €	12 mois	10 000 €
PAYEN Florence	Contrôleur Principal	5 000 €	12 mois	10 000 €
AMOA Chrystelle	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 €
LARY Jérôme -	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 €
MAHIEUX Cécile	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 €
REGNARD Franck	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 €
SOWA Amandine	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 €
ACHOUR Samira	Agent	1 000 €	12 mois	5 000 €
CATTEAU Véronique	Agent	1 000 €	12 mois	5 000 €

Article 4

- 1°) <u>en matière de contentieux fiscal **d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;</u>
- 2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERCKER Dominique	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
HOUZET Jean-François	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
LANSELLE Eric	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
PAYEN Florence	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
AMOA Chrystelle	Contrôleur	10.000€	10 000 €
BELOT Vincent	Contrôleur	10 000 €	10.000 €
BOE Christophe	Contrôleur	10.000€	10 000 €
LARIDAN Sylvie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LENGLET Jean-Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROELS Doriane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
SELMAN Robin	Contrôleur	10 000€	10 000 €
BOIDIN Lydie	Agent	2 000 €	2 000 €
BUISSART Thérèse	Agent	2 000 €	2 000 €
CASCO Marie-Line	Agent	2 000 €	2 000 €
DUHEZ Anne-Sophie	Agent	2 000 €	2 000 €
FRENEAT Gladys	Agent	2 000 €	2 000 €
HERIVEAUX Philippe	Agent	2 000 €	2 000 €
KOZIOL Laurence	Agent	2 000 €	2 000 €
LABELLE Vincent	Agent	2 000 E	2 000 €
LAIDI Saida	Agent	2 000 €	2 000 €
MILLESCAMPS Mélanie	Agent	2 000 €	2 000 €
NASKRENT Kathy	Agent	2 000 €	2 000 €
REGNIER Kevin	Agent	2 000 €	2 000 €
SOK Léakhéna	Agent	2 000 €	2 000 €
TOURBIER David	Agent	2 000 E	2 000 E

Article 5

Le présent arrêté prend effet au 1er janvier 2024.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du NORD.

A LOMME, le 1er janvier 2024

Le Chef de Service Comptable, Administrateur des Finances Publiques Adjoint Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Lille-3,

Patrick CHAPALAIN

Patrick CHAPALAIN
Chef du Service Compteble
Résponsable du Service
des imposs des Particuliers
de Lille 3